

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1827

22 septembre 2009

SOMMAIRE

Altavista S.à r.l.	87669	Le Premier Management S.à r.l.	87681
Altisource Solutions S.à r.l.	87673	Levhold Germany S.à r.l.	87696
ASMMC Limited, Luxembourg Branch ...	87673	Marakas S.A.	87695
Bazar S.A.	87670	Mermaid Capital S.A.	87657
Bigpoint GMTP Lux JV S.à r.l.	87682	Michelangelo Sicav	87652
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT		Minus S.à r.l.	87694
(Part II) (Luxembourg) S.A.	87695	Molko SA	87695
Boswell S.à r.l.	87672	Mosaic Trading	87676
BPT Arista SA SICAV-SIF	87652	Navalines S.à r.l.	87653
Bruk S.à r.l.	87658	Niagara Holding S.A.	87674
Business Concept & Solutions S.A.	87696	Niagara S.A.	87674
Cadmo S.A.	87650	Orgal S.A.	87650
Cixi Investments S.à r.l.	87672	Oriel S.A.	87657
Credit Suisse Global Infrastructure SCA		Plastiche S.A.	87682
SICAR	87677	Polymed Holding S.A.	87686
Eislécker Stämmungsbléiser, Association		Power Transmission Finance S.A.	87651
sans but lucratif	87677	Promidée S.A.	87694
Europa (Lux) S.à r.l.	87687	Rema One S.à r.l.	87676
Evli Bank Plc, Luxembourg Branch	87676	Resinex SA	87683
Florista S.A.	87653	Rho Ventures AWS Canada, S.à r.l.	87674
Goedert Participations	87657	Richfield S.A.	87681
Goodsir International S.à r.l.	87651	Rival Management S.A.	87694
Holding Kirchberg S.à r.l.	87651	RMF Umbrella SICAV	87671
I-Am-Invest S.A.	87684	Tegucigalpa	87671
Immobilière des Trois Ponts S.A.	87687	Teide Re S.A.	87653
International Business Group	87696	Teslin Holdings Inc., Luxembourg Branch	
JLD Activities S.à r.l.	87684	87682
JPMorgan Investment Strategies Funds ..	87670	Violettaverwaltungs AG	87696
Lagena Holding Company AG	87677	Waverton Luxembourg S.à r.l.	87650
Le Premier 3 GP S.à r.l.	87681		

Cadmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 118.227.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 1^{er} juin 2009 que:

Sont réélus administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Michele CANEPA, demeurant 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg
- Monsieur Riccardo MORALDI, demeurant 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Sont réélus administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Giulio MALFATTO, demeurant 76, Via Ippodromo, I-20100 Milan
- Monsieur Umberto VITIELLO, demeurant 27, Via A. de Togni, I-20100 Milan

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Est nommée commissaire aux comptes en remplacement de Global Trust Advisors S.A.:

- La société SER.COM Sàrl, avec siège social au 3, rue Belle-vue à L-1227 a été nommée commissaire aux comptes.
- Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Luxembourg, le 28/07/09.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009109142/22.

(090130906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Waverton Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 103.568.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WAVERTON LUXEMBOURG S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

- / Georges Scheuer

Référence de publication: 2009111702/12.

(090134544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Orgal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 57.960.

Lors de l'assemblée générale annuelle reportée tenue en date du 24 juillet 2009, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Noëlla Antoine, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Ruth Sandelowsky, avec adresse professionnelle au 9, Laubehof, Metallstrasse 6300 Zug, Suisse
- Steven Sandelowsky, avec adresse professionnelle au 9, Laubehof, Metallstrasse 6300 Zug, Suisse

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

2. Renouvellement du mandat de commissaire de Eurofid S.à r.l., avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009110955/20.

(090133293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Holding Kirchberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 6.727.450,40.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 68.938.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Il y a lieu de lire comme suit:

- Holding Kirchberg S.à r.l.

38, Parc d'Activités de Capellen

L-8308 Capellen

- NPG Holding S.à r.l.

38, Parc d'Activités de Capellen

L-8308 Capellen

- Monsieur Michel WOLTER

1, rue Jean-Pierre Origer

L-4937 Hautcharage

- Monsieur Ravi SINHA

10, Gresham Street

GB-EC2V 7JD Londres

Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2009.

Holding Kirchberg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009110956/28.

(090133007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Goodsir International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 134.900.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frank Walenta.

Référence de publication: 2009111799/11.

(090134439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Power Transmission Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 56.517.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 avril 2009 que:

- CERTIFICA LUXEMBOURG S.à.r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social 54 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, a été nommé Commissaire en remplacement de MAYFAIR TRUST S.à.r.l., démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 20/08/09.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009111014/15.

(090132863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

BPT Arista SA SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 132.056.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 juillet 2009

Septième résolution

1) L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats d'administrateurs de M. Leif Skov, ayant son adresse professionnelle au 16 Kampmannsgade, DK 1604 Copenhague K, Danemark, en tant que Administrateur A, de M. Peer Munkholt, ayant son adresse professionnelle au 4, Bremerholm, DK 1069 Copenhague K, Danemark, en tant qu'Administrateur A, de M. Nikolaj Stampe, ayant son adresse professionnelle au 3, Tuborg Boulevard DK 2900 Hellerup, Danemark, en tant qu'Administrateur A, de M. Alain Heinz, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en tant que Administrateur B.

2) Il convient de noter que le réviseur indépendant Ernst & Young, alors nommé comme Commissaire aux Comptes, est devenu "Réviseur" de la société lors de l'assemblée générale extraordinaire datée du 30 avril 2008 qui a modifié la structure légale de celle-ci afin d'adopter la forme d'un Fonds d'Investissement Spécialisé.

Ainsi, l'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat du réviseur indépendant Ernst & Young, ayant son siège social au 7, Parc d'activités Sydrall, L-5365 Munsbach, avec effet immédiat.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009111080/25.

(090132850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Michelangelo Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.254.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le 28 mai 2008, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et que le mandat du Réviseur d'entreprises sont venus à échéance en date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Edoardo TUBIA, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Onelio PICCINELLI, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur;

- Monsieur Gianluca FABIANI, Administrateur de la société AFIN S.p.A., demeurant en Milano (Italie), 1, via Marostica, Administrateur;

- Monsieur Cesare VENTO, avocat, demeurant en Roma (Italie), 20, via Quattro Fontane, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les états financiers clôturés au 31 décembre 2008.

L'Assemblée décide de nommer PRICEWATERHOUSECOOPERS, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'entreprises.

Le mandat du Réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les états financiers clôturés au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

MICHELANGELO SICAV

Edoardo TUBIA / Onelio PICCINELLI

Président / Administrateur

Référence de publication: 2009111001/29.

(090133284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Teide Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 86.800.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le lundi 29 juin 2009 au siège social, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg à 15.00 heures

1) L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs:

M. Fernando Benito Maravall Herrero,

M. José Eulogio Aranguren Escobar,

M. José Antonio Pociano Castillon Castillon,

M. Claude Weber demeurant professionnellement 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010 délibérant sur les comptes annuels de 2009.

2) L'Assemblée nomme comme réviseur d'entreprises indépendant Deloitte, S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010 délibérant sur les comptes annuels de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Claude Weber

Un mandataire

Référence de publication: 2009111456/24.

(090133943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Navalines S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 106.338.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009111688/11.

(090134490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Florista S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 147.799.

—
Im Jahre zweitausendundneun, am dritten August.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1.- Galanium Spf S.A., mit Gesellschaftssitz in L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo und eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 48.456, hier rechtmässig vertreten durch seinen Delegierten des Verwaltungsrates Herr Georges MAJERUS, mit Geschäftsanschrift in L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo;

2.- Herr Georges MAJERUS, geboren in Düdelingen (Luxemburg) am 8. Juli 1965, mit Geschäftsanschrift in L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

Vorbenannte Personen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine anonyme Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung "Florista S.A."

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und das Halten aller Arten geistigen Eigentums sowie die Beteiligung unter irgendeiner Form an luxemburgischen und ausländischen Unternehmen, der Erwerb durch Ankauf, Unterzeichnung oder auf andere Art und Weise, sowie die Abtretung durch Verkauf, Tausch, oder auf andere Art und Weise von Aktien, Gutscheinen, Obligationen, Wertpapieren und allen anderen Arten von Wertpapieren sowie der Besitz, die Verwaltung, Förderung und Verwertung ihrer Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann an der Gründung und Entwicklung aller industrieller oder kommerzieller Unternehmen teilnehmen und ihnen Unterstützung durch Darlehen, Garantien oder auf andere Art und Weise zukommen lassen.

Die Gesellschaft kann mit oder ohne Zinsen Kredite gewähren oder Anleihen aufnehmen sowie Obligationen ausgeben.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte tätigen, seien sie beweglicher oder unbeweglicher, finanzieller oder industrieller, handels- oder zivilrechtlicher Natur, direkt oder indirekt in Verbindung mit dem Gesellschaftszweck. Sie kann ebenfalls alle unbewegliche Güter betreffende Geschäfte tätigen, sei es durch Kauf, Verkauf, Ausnützung oder Verwaltung von Immobilien, jedoch ohne direkt das Gewerbe eines Immobilienmaklers auszuüben.

Sie kann ihren Zweck direkt oder indirekt erfüllen, sei es in ihrem eigenen Namen oder für Dritte, allein oder in Verbindung mit anderen, bei der Erledigung aller Geschäfte, die zur Erreichung des genannten Zwecks, oder des Zwecks der Gesellschaften, deren Interessen sie vertritt, führen.

Allgemein kann sie jegliche Überwachungs- und Kontrollmassnahmen ausführen, die sie zur Bewerkstelligung und zur Entwicklung ihres Ziels für nötig hält.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt 50.000,- EUR (fünfzigtausend Euro) eingeteilt in 500 (fünfhundert) Aktien mit einem Nominalwert von 100,- EUR (hundert Euro) pro Aktie.

Die Aktien sind Inhaberaktien.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über eine oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf Ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Hat die Gesellschaft nur einen Aktionär kann der Verwaltungsrat, in Übereinstimmung mit dem Gesetz vom 25. August 2006, aus nur einem Mitglied bestehen, welcher nicht Aktionär zu sein braucht.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Der erste Vorsitzende wird von der Generalversammlung gewählt. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorhergehenden Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Ausnahmsweise wird das erste delegierte Verwaltungsratsmitglied durch die Generalversammlung ernannt.

Art. 12. Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die alleinige Unterschrift vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates, oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates, sowie durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern.

Sollte unter Anwendung und gemäß Artikel 51 des Gesetzes vom 25. August 2006 der Verwaltungsrat aus nur einem Mitglied bestehen, so wird die Gesellschaft nach außen durch die alleinige Unterschrift des Verwaltungsratsmitgliedes verpflichtet.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare, wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt mittels den gesetzlich vorgesehenen Bestimmungen.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt in dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am 15. Tag des Monats Mai um 10.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außergewöhnliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens (20%) zwanzig Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Die Stimmabgabe bei der Abstimmung anlässlich dieser außerordentlichen Generalversammlungen kann per Prokura oder per Brief, Telex, Fax usw. erfolgen.

Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme, mit Ausnahme der gesetzlichen Einschränkungen.

Art. 17. Jede ordentliche oder außerordentliche Generalversammlung kann nur gültig über die Tagesordnung befinden, wenn die Gesellschafter in den gesetzlich vorgesehenen Verhältnissen anwesend oder vertreten sind.

Geschäftsjahr - Gewinnbeteiligung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung.

Der Verwaltungsrat legt den Kommissaren die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung vor.

Art. 19. Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Gewinn sind 5% (fünf Prozent) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% (zehn Prozent) des Gesellschaftskapitals erreicht.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Mit Zustimmung des Kommissars und unter Beachtung der diesbezüglichen Vorschriften, kann der Verwaltungsrat Zwischendividenden ausschütten.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie die Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, vorzeitig oder am Ende ihrer Laufzeit, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie auf die späteren Änderungen.

Übergangsbestimmungen

1. Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre 2010 statt.
2. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der heutigen Gründung und endet am 31. Dezember 2009.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf 1.500,- EUR (eintausendfünfhundert Euro).

Kapitalzeichnung

Die 500 Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1.- Galanium Spf SA, vorbenannt:	499 Aktien
2.- Herr Georges Majerus, vorbenannt:	1 Aktie
Total:	500 Aktien

Sämtliche Aktien wurden zu 100% (hundert Prozent) in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von 50.000,- EUR (fünfzigtausend Euro) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf 3 (drei) diejenige der Kommissare wird festgelegt auf 1 (einen).
- 2.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden mit der ordentlichen Jahresgeneralversammlung des Jahres 2015.
- 3.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:
 - Georges Majerus, Buchsachverständiger, vorbenannt;
 - Robert Langmantel, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 15. Juni 1946 in München (Deutschland), wohnhaft in An den Gaalgen, 1, L-5752 Frisange;
 - Pascal Wagner, Privatangestellter, geboren am 8. Februar 1966 in Pétange (Luxemburg), mit Geschäftsanschrift in 81, rue J.-B. Gillardin, L-4735 Pétange.
- 4.- Zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates und des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied wird ernannt bis zur Versammlung des Jahres 2015:
 - Georges Majerus, vorgeannt.
- 5.- Zum Kommissar wird ernannt:
 - Fides Inter-Consult S.A., mit Gesellschaftssitz in L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo und eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 52.925.
- 6.- Der Gesellschaftssitz befindet sich auf folgender Adresse: 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, im Jahre, Monat und Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgeannten Komparenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: G. Majerus et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 août 2009, LAC/2009/31915. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009111887/181.

(090134437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Goedert Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 26.236.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 25 mai 2009

1. Les actionnaires décident de renouveler le mandat des administrateurs et des administrateurs délégués pour une durée de six ans, leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015:

- Monsieur Raymond Goedert, administrateur, demeurant à L-5316 Contern, 6, rue des Prés, administrateur-délégué;
- Monsieur Michel Goedert, administrateur, demeurant à L-2523 Luxembourg, 51, rue Jean Schoetter, administrateur-délégué;
- Monsieur Henri Goedert, administrateur, demeurant à L-1371 Luxembourg, 43, Val St Croix, administrateur;
- Monsieur Armand Fohl, fondé de pouvoir, demeurant à L-5337 Moutfort, 2, rue du Kiem, administrateur.

2. Les actionnaires nomment la société anonyme PKF ABAX Audit, 6 place de Nancy L-2212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 142.867 comme nouveau commissaire en remplacement de la société à responsabilité limitée PKF ABAX Audit, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 27.761. Le mandat du nouveau commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 août 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009111025/23.

(090133132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Oriel S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 50.771.

—
Extrait du Procès verbal du conseil d'administration du 02 avril 2009

3^{ème} Résolution:

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Christophe BLONDEAU, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri L-1526 Luxembourg, Président du conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour ORIEL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009111906/14.

(090134288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Mermaid Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 116.836.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 août 2009:

- Est rayé administrateur de la société M. Rolf Caspers, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg avec effet du 21 août 2009.
- Est nommé administrateur Mme. Rachel Aguirre, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg avec effet du 21 août 2009.
- Le nouveau mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010 statuant sur les comptes annuels de 2009.

Luxembourg, le 21 août 2009.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2009111927/17.

(090134494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Bruk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 147.805.

In the year two thousand and nine, on the thirteenth day of August.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- 1) Mr. Tomasz NOWICKI, residing at Przygraniczna, 16, PL-60457 Poznan, Poland;
- 2) Mrs. Malgorzata NOWICKA, residing at Przygraniczna, 16, PL-60457 Poznan, Poland;
- 3) Mrs. Patrycja NOWICKA, residing at Przygraniczna, 16, PL-60457 Poznan, Poland; and
- 4) Mr. Bartosz NOWICKI, residing at Przygraniczna, 16, PL-60457 Poznan, Poland;

all represented by Mr. Onno BOUWMEISTER, private employee, residing professionally at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

by virtue of four proxies, which proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the articles of association (the "Articles").

Art. 2. Definitions. In addition to the other terms defined in other clauses of these Articles, the following words and terms shall have the following meanings if and when written with capital letters:

"Available Profit" means for the purpose of calculating the Redemption Price, the Distributable Profit which shall be determined on the basis of the Interim Financial Statements drawn up by the Board of Managers on the date immediately preceding the Redemption Date;

"Board of Managers" has the meaning as set forth in Article 8.1.1 of these Articles;

"Class A Shares" means the shares of class A having the right defined under Articles 7.4 and 13.3 and "Class A Share" means any of them;

"Class B Shares" means the shares of class B having the right defined under Articles 7.4 and 13.3 and "Class B Share" means any of them;

"Class C Shares" means the shares of class C having the right defined under Articles 7.4 and 13.3 and "Class C Share" means any of them;

"Class D Shares" means the shares of class D having the right defined under Articles 7.4 and 13.3 and "Class D Share" means any of them;

"Class E Shares" means the shares of class E having the right defined under Articles 7.4 and 13.3 and "Class E Share" means any of them;

"Class F Shares" means the shares of class F having the right defined under Articles 7.4 and 13.3 and "Class F Share" means any of them;

"Class G Shares" means the shares of class G having the right defined under Articles 7.4 and 13.3 and "Class G Share" means any of them;

"Class H Shares" means the shares of class H having the right defined under Articles 7.4 and 13.3 and "Class H Share" means any of them;

"Class I Shares" means the shares of class I having the right defined under Articles 7.4 and 13.3 and "Class I Share" means any of them;

"Class J Shares" means the shares of class J having the right defined under Articles 7.4 and 13.3 and "Class J Share" means any of them;

"Distributable Profits" means the Company's profit available for distribution including the Share Premium Reserve determined on the basis of the Interim Financial Statement, after allocation of profits to any reserve that may be required by the Law and/or these Articles (if any);

"General Shareholders' Meeting" means any general meeting of the Shareholders of the Company;

"Interim Financial Statements" means the interim balance sheet and the interim profit and loss account of the Company;

"Last Class of Shares" means the last class of Shares based on alphabetical order which is still in issue at a given moment;

"Nominal Value" means the value with respect to each Share amounting to fifteen Euro (EUR 15);

"Preferential Dividend" is the Class A, the Class B, the Class C, the Class D, the Class E, the Class F, the Class G, the Class H, the Class I and the Class J preferential dividend, as set forth in Article 13.2.1;

"Redemption Date" has the meaning as set forth in Article 7.4.2 of these Articles;

"Redemption Price" means the sum of the Available Profit of the Company plus the aggregate Nominal Value of all the Last Class of Shares to be redeemed;

"Share Premium Reserve" means the share premium available according to the share premium reserve shown in the Interim Financial Statements;

"Shares" means the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares and "Share" means any of them;

"Shareholders" means the holders of Shares of any class and "Shareholder" means any of them; and

"Statutory Distributable Profits" means the Distributable Profits after deduction of the Preferential Dividend.

Art. 3. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Denomination. The Company will have the denomination "BRUK S.à r.l.".

Art. 6. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager (as defined under Section 8) or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 7. Share capital - Shares.

7.1. Subscribed and authorized share capital

The Company's corporate capital is fixed at THREE HUNDRED THOUSAND EUROS (EUR 300,000.-) divided into TWENTY THOUSAND (20,000) SHARES as follows.

Class of shares	Number of shares
Class A Shares	2,000
Class B Shares	2,000
Class C Shares	2,000
Class D Shares	2,000
Class E Shares	2,000
Class F Shares	2,000
Class G Shares	2,000
Class H Shares	2,000
Class I Shares	2,000
Class J Shares	2,000
Total:	<u>20,000</u>

All with a nominal value of FIFTEEN EUROS (EUR 15.-) per Share fully subscribed and entirely paid up.

7.2. Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the General Shareholders' Meeting, in accordance with Article 9 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

7.3. Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

7.4. Redemption of Shares

7.4.1 The Company may redeem its Shares under due observance of the provisions of the Law and the Articles.

7.4.2 Furthermore, the Board of Managers shall be entitled, subject to the prior approval of the single Shareholder or unanimous approval of all the Shareholders, to redeem the entire Last Class of Shares at any time by serving notice to the holder(s) of the Last Class of Shares specifying the number of relevant Last Class of Shares to be redeemed and the date on which the redemption is to take place (the "Redemption Date").

7.4.3 The Last Class of Share redeemed in accordance with this Article 7.4 shall entitle its holder to a pro rata portion of the Redemption Price.

7.4.4 The redemption of the Last Class of Shares may not have the effect of reducing the net assets of the Company below the aggregate of the subscribed share capital and the reserves that may not be distributed under the Law and the Articles. Therefore, the redemption can only be made by using sums resulting from realized profit, or from available reserves such as the Share Premium Reserve or made available to the Company further to an issue of shares.

7.4.5 Immediately after the payment of the Redemption Price, the sole Manager (as defined herein after), or in case of plurality of Managers, the Board of Managers (as defined herein after) shall take all appropriate measures, including but not limited to convening a General Shareholders' Meeting in view of decreasing the share capital by cancelling the redeemed Last Class of Shares.

7.5. Indivisibility of Shares

The Company will recognize only one holder per Share; in case a Share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Share will have to name a unique proxy to present the Share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

7.6. Transfer of Shares

In case of a single Shareholder, the Company's shares held by the single Shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-Shareholders unless Shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

7.7. Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 8. Management.

8.1. Appointment and removal

8.1.1. The Company is managed by a sole manager (gérant) (the "Manager") or more manager (gérants) (the "Managers"). If several Managers (gérants) have been appointed, they will constitute a Board of managers (conseil de gérance) (the "Board of Managers"). The Manager(s) (gérant(s)) do not need to be Shareholder(s).

8.1.2. The Manager(s) is/are appointed by the General Shareholders' Meeting.

8.1.3. A Manager may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders.

8.1.4. In the event a Manager is removed or replaced or in the event a Manager resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the General Shareholders' Meeting.

8.1.5. The members of the Board of Managers shall not be compensated for their services as Managers, unless otherwise resolved by the General Shareholders' Meeting. The Company shall reimburse the Managers for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the Board of Managers.

8.2. Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the General Shareholders' Meeting fall within the competence of the Manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

8.3. Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the Manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 8.3 shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole Manager, and, in case of plurality of Managers, only by the joint signature of 3 (three) Managers.

The Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers, may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

8.4. Chairman, secretary, procedures

The Board of Managers will choose among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Managers and of the shareholders.

The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any Manager.

The Board of Managers can discuss or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at the meeting of the Board of Managers. One Manager may represent one or several Managers.

In case of plurality of Managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all Managers shall have the same effect as resolutions passed at the Managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all Managers may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the Managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 9. General Shareholders' Meeting. The single Shareholder assumes all powers conferred to the General Shareholders' Meeting.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each Shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of General Shareholders' Meeting shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

The following actions shall be subject to the prior consent through the affirmative vote of the majority Shareholders representing at least 50% of the issued and outstanding Shares of the Company:

- (a) granting any encumbrance of Shares by the Shareholders;
- (b) disposal of material assets, including the transfer of the shares, of any of the Company's subsidiary;
- (c) any borrowing by the Company; and
- (d) any issuance of bonds.

The following actions shall be subject to the prior consent through the affirmative vote of the unanimity of Shareholders representing the whole issued and outstanding Shares of the Company:

- (a) capital increase; and
- (b) issuance of new shares.

Art. 10. Annual general shareholders' meeting. Where the number of Shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Thursday of June at 11.00 am. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Managers, exceptional circumstances so require.

Art. 11. Audit. Where the number of Shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be Shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the Board of auditors.

Art. 12. Fiscal year - Annual accounts.

12.1. Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st January and ends on the 31st December with the exception of the first year, which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2009.

12.2. Annual accounts

Each year, the Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each Shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with Article 200 of the Law.

Art. 13. Distribution of profits.

13.1. Legal Reserve

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

13.2. Dividends

To the extent that the holders of Shares declare a dividend in any financial year:

13.2.1 At the end of each financial year, the Distributable Profit shall be allocated to the outstanding Shares in the following order:

- to the holders of (i) the Class A Shares an annual distribution representing one per cent (1%) of the Nominal Value of the Class A Shares (the "Class A Preferential Dividend"), (ii) the Class B Shares an annual distribution representing two per cent (2%) of the Nominal Value of the Class B Shares (the "Class B Preferential Dividend"), (iii) the Class C Shares an annual distribution representing three per cent (3%) of the Nominal Value of the Class C Shares (the "Class C Preferential Dividend"), (iv) the Class D Shares an annual distribution representing four per cent (4%) of the Nominal Value of the Class D Shares (the "Class D Preferential Dividend"), (v) the Class E Shares an annual distribution representing five per cent (5%) of the Nominal Value of the Class E Shares (the "Class E Preferential Dividend"), (vi) the Class F Shares an annual distribution representing six per cent (6%) of the Nominal Value of the Class F Shares (the "Class F Preferential Dividend"), (vii) the Class G Shares an annual distribution representing seven per cent (7%) of the Nominal Value of the Class G Shares (the "Class G Preferential Dividend"), (viii) the Class H Shares an annual distribution representing eight per cent (8%) of the Nominal Value of the Class H Shares (the "Class H Preferential Dividend"), (ix) the Class I Shares an annual distribution representing nine per cent (9%) of the Nominal Value of the Class I Shares (the "Class I Preferential Dividend") and (x) the Class J Shares an annual distribution representing ten per cent (10%) of the Nominal Value of the Class J Shares (the "Class J Preferential Dividend") payable by fully closed accounting year, for the first accounting year pro rata temporis and for the last time for the accounting year before the putting into liquidation of the Company.

Then,

- the Statutory Distributable Profit shall be allocated:

(i) provided that all the Shareholders hold at least One (1) Share in the Last Class of Shares, to the Holders of the Last Class of Shares;

(ii) in the event that not all the Shareholders hold at least One (i) in the Last Class of Shares upon a declaration of a dividend, to the holders of all the Shares without regard to the class they belong.

If the Last Class of Shares is entirely redeemed (e.g. Class J Shares), the Statutory Distributable Profit shall be allocated to the following Last Class of Shares in the alphabetical order (e.g. Class I shares).

13.2.2 Interim dividends or any other distribution decided by the Board of Managers or the Shareholders shall be made in compliance with any applicable legal provision and allocated between the Shareholders in accordance with Article 13.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the General Shareholders' Meeting in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference to the Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles. Art. 16. Modification of the Articles.

Art. 16. Modification of the Articles. These Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of Shareholders, by a meeting of Shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the Law.

Subscription

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the entire share capital as follows:

Classes of Shares	Number of shares subscribed by Tomasz Nowicki	Number of shares subscribed by Malgorzata Nowicka	Number of shares subscribed by Patrycja Nowicka	Number of shares subscribed by Bartosz Nowicki
Class A Shares	800	800	200	200
Class B Shares	800	800	200	200
Class C Shares	800	800	200	200
Class D Shares	800	800	200	200
Class E Shares	800	800	200	200
Class F Shares	800	800	200	200
Class G Shares	800	800	200	200
Class H Shares	800	800	200	200
Class I Shares	800	800	200	200
Class J Shares	800	800	200	200
Total:	8,000	8,000	2,000	2,000

All the TWENTY THOUSAND (20,000) SHARES have been fully paid in by contributions in cash by the subscriber prenamed so that the amount of THREE HUNDRED THOUSAND EUROS (EUR 300,000.-) is at the free disposal of the Company, as certified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand two hundred Euro.

Resolutions of the shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital have immediately taken the following resolutions:

1. The Company will be administered by the following Managers:

- a) Mr. Tomasz NOWICKI, born on 29 September 1957 in Poznan, Poland, having his personal address at Przygraniczna, 16, PL-60457 Poznan, Poland;
- b) Mr. Onno BOUWMEISTER, born on 26 January 1977, in Maarssen, The Netherlands, having his professional address at 5, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg; and
- c) "Lux Business Management S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized and existing under the Laws of Luxembourg, having its registered office at L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert and registered with the Luxembourg trade and company register under number R.C.S. B 79.709.

2. The registered office of the Company shall be established at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le treize août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Tomasz NOWICKI, demeurant à Przygraniczna, 16, PL-60457 Poznan, Pologne ;
- 2) Madame Malgorzata NOWICKA, demeurant à Przygraniczna, 16, PL-60457 Poznan, Pologne ;
- 3) Madame Patrycja NOWICKA, demeurant à Przygraniczna, 16, PL-60457 Poznan, Pologne; et
- 4) Monsieur Bartosz NOWICKI, demeurant à Przygraniczna, 16, PL-60457 Poznan, Pologne,

tous représentés par Monsieur Onno BOUWMEISTER, employé privé, demeurant professionnellement à 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en vertu de quatre procurations, lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (les "Statuts").

Art. 2. Définitions. En plus des autres termes définis dans ces Statuts, les mots et les termes suivants auront les significations suivantes quand ils seront écrits en majuscules:

"Bénéfices Disponibles" signifie, pour le calcul du Prix de Rachat, les Bénéfices Distribuables qui seront déterminés à partir des Etats Financiers Intérimaires établis par le Conseil de Gérance à la date qui précède immédiatement la Date de Rachat.

"Conseil de Gérance" a la signification prévue à l'article 8.1.1 des ces Statuts;

"Parts Sociales de Classe A" signifie les parts sociales de classe A ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et "Part Sociale de Classe A" signifie une d'entre elles;

"Parts Sociales de Classe B" signifie les parts sociales de classe B ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et "Part Sociale de Classe B" signifie une d'entre elles;

"Parts Sociales de Classe C" signifie les parts sociales de classe C ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et "Part Sociale de Classe C" signifie une d'entre elles;

"Parts Sociales de Classe D" signifie les parts sociales de classe D ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et "Part Sociale de Classe D" signifie une d'entre elles;

"Parts Sociales de Classe E" signifie les parts sociales de classe E ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et "Part Sociale de Classe E" signifie une d'entre elles;

"Parts Sociales de Classe F" signifie les parts sociales de classe F ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et "Part Sociale de Classe F" signifie une d'entre elles;

"Parts Sociales de Classe G" signifie les parts sociales de classe G ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et "Part Sociale de Classe G" signifie une d'entre elles;

"Parts Sociales de Classe H" signifie les parts sociales de classe H ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et "Part Sociale de Classe H" signifie une d'entre elles;

"Parts Sociales de Classe I" signifie les parts sociales de classe I ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et "Part Sociale de Classe I" signifie une d'entre elles;

"Parts Sociales de Classe J" signifie les parts sociales de classe J ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et "Part Sociale de Classe J" signifie une d'entre elles;

"Bénéfices Distribuables" signifie les bénéfices de la Société disponibles pour distribution y compris la Réserve de Prime d'Emission de Parts Sociales déterminés à partir des Etats Financiers Intérimaires, après allocation des bénéfices à toute autre réserve requise par la Loi et/ou ces Statuts (le cas échéant);

"Assemblée Générale des Associés" signifie toute assemblée des Associés de la Société;

"Etats Financiers Intérimaires" signifie le bilan intérimaire et le compte de profits et de pertes intérimaire de la Société;

"Dernière Classe de Parts Sociales" signifie la dernière classe de Parts Sociales basée sur l'ordre alphabétique et qui sont encore en circulation à un moment donné.

"Valeur Nominale" signifie quinze Euros (EUR 15) par Part Sociale;

"Dividende Préférentiel" représente le dividende préférentiel de Classe A, de Classe B, de Classe C, de Classe D, de Classe E, de Classe F, de Classe G, de Classe H, de Classe I et de Classe J prévus dans l'article 13.2.1 de ces Statuts;

"Date de Rachat" a la signification prévue à l'article 7.4.2 des ces Statuts;

"Prix de Rachat" signifie le montant des Bénéfices Disponibles de la Société plus la Valeur Nominale totale de toutes les parts sociales de la Dernière Classe de Parts Sociales à être rachetées;

"Réserve de Prime d'Emission" signifie la prime d'émission disponible conformément à la réserve de prime d'émission telle qu'indiquée dans les Etats Financiers Intérimaires.

"Parts Sociales" signifie les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe J et "Part Sociale" signifie l'une d'entre elles;

"Associés" signifie les détenteurs de Parts Sociales de toute classe et "Associé" signifie l'un d'entre eux;

"Bénéfices Distribuables Statutaires" signifie les Bénéfices Distribuables après déduction du Dividende Préférentiel.

Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles, à condition que celle-ci ne soit pas publique, et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est soumise à l'imposition de droit commun.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Dénomination. La Société aura la dénomination "BRUK S.à r.l."

Art. 6. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant (tel que défini à l'Article 8) ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 7. Capital social - Parts sociales.

7.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à TROIS CENT MILLE EUROS (EUR 300.000,-) représenté par VINGT MILLE (20.000) PARTS SOCIALES réparties comme suit:

Classe de part sociale	Nombre de parts sociales
Parts Sociales de Classe A	2.000
Parts Sociales de Classe B	2.000
Parts Sociales de Classe C	2.000
Parts Sociales de Classe D	2.000
Parts Sociales de Classe E	2.000
Parts Sociales de Classe F	2.000
Parts Sociales de Classe G	2.000
Parts Sociales de Classe H	2.000
Parts Sociales de Classe I	2.000
Parts Sociales de Classe J	2.000
Total:	20.000

Toutes ayant une valeur nominale de QUINZE EUROS (EUR 15,-) chacune et entièrement souscrites et libérées.

7.2 Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'Associé unique ou par une décision de l'Assemblée Générale des Associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

7.3 Participation aux profits

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

7.4 Rachat d'Actions

7.4.1 La Société pourra racheter ses Parts Sociales sous condition d'observer les dispositions de la Loi et des Statuts.

7.4.2 En outre, le Conseil de Gérance aura droit, sous réserve de l'approbation préalable du seul et unique Associé ou de l'approbation unanime de tous les Associés, de racheter entièrement la Dernière Classe de Parts Sociales à tout moment par mise en demeure des titulaires de la Dernière Classe de Parts Sociales en précisant le nombre de Parts Sociales de Dernière Classe à racheter et la date à laquelle le rachat aura lieu (la "Date de Rachat").

7.4.3 La Dernière Classe de Parts Sociales rachetée selon les dispositions de cet article 7.4 donnera à son titulaire le droit à une part au pro rata du Prix de Rachat.

7.4.4 Le rachat de la Dernière Classe de Parts Sociales ne pourra avoir pour effet de réduire l'actif net de la Société en dessous de la valeur du capital social souscrit et des réserves qui ne peuvent être distribuées selon la Loi et les Statuts. Ainsi, le rachat ne pourra être effectué qu'en utilisant des montants provenant des bénéfices, ou de réserves disponibles telles que la Réserve de Prime d'Emission de Parts Sociales ou mis à la disposition de la Société suite à une nouvelle émission d'actions.

7.4.5 Immédiatement après le paiement du Prix de Rachat, le Gérant unique, ou en cas de plusieurs Gérants, le Conseil de Gérance prendra les mesures nécessaires, y compris, mais non exclusivement, la convocation d'une Assemblée Générale des Associés en vue de réduire le capital social par l'annulation de la Dernière Classe de Parts Sociales rachetée.

7.5 Indivisibilité des actions

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par Part Sociale; si la propriété de la Part Sociale est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur la Part Sociale devront désigner un mandataire unique pour présenter la Part Sociale à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant son à son égard propriétaire.

7.6 Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des Associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

7.7 Enregistrement de parts

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 8. Gérance.

8.1 Nomination et révocation

8.1.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"). Le(s) Gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement Associé(s).

8.1.2. Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'Assemblée Générale des Associés.

8.1.3. Un Gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

8.1.4 En cas de révocation, de remplacement, de démission, de décès, de retraite ou de toute autre vacance d'un Gérant, l'Assemblée Générale des Associés, pourvoient à son remplacement.

8.1.5. Les Gérants ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant que Gérants, sauf s'il en est décidé autrement par l'Assemblée Générale des Associés. La Société pourra rembourser aux Gérants les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du Conseil de Gérance, en cas de pluralité de Gérants.

8.2 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale des Associés relèvent de la compétence du Gérant ou en cas de pluralité de Gérants de la compétence du Conseil de Gérance.

8.3 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque Gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 8.3.

En cas de Gérant unique, la Société est engagée par la seule signature du Gérant et en cas de pluralité de Gérants uniquement par la signature conjointe de 3 (trois) Gérants.

Le Gérant ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

8.4 Président, secrétaire, procédures

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président. Il peut aussi désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des Associés.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un Gérant.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant pourra représenter un ou plusieurs autres Gérants.

En cas de pluralité de Gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les Gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les Gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque Gérant et tous les Gérants peuvent participer aux réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les Gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les Gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 9. Assemblée Générale des Associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale des Associés.

En cas de pluralité d'Associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque Associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des Associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Les opérations suivantes seront soumises à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés votant à la majorité des associés représentant au moins 50% du capital social de la Société:

- (a) l'octroi par les Associés de tout type de sûreté ayant pour assiette les Parts Sociales;
- (b) la disposition de tout bien matériel de toute filiale de la Société en ce compris le transfert d'actions des dites filiales;
- (c) tout emprunt à entreprendre par la Société; et
- (d) toute émission d'obligations.

Les opérations suivantes seront soumises à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés votant à l'unanimité des associés représentant l'entièreté du capital social de la Société:

- (a) toute augmentation de capital; et
- (b) l'émission de nouvelles actions.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des Associés. Si le nombre des Associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des Associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le troisième jeudi du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des Gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 11. Vérification des comptes. Si le nombre des Associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t Associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.

12.1 L'exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de l'année suivante, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

12.2 Les comptes annuels

Chaque année, le Gérant ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque Associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 13. Distribution des profits.

13.1 Réserve Légale

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

13.2 Dividendes

Dans la mesure où les détenteurs de Parts Sociales déclarent un dividende pendant l'exercice social:

13.2.1 A la fin de chaque exercice social, les Bénéfices Distribuables seront alloués à la Dernière Classe de Parts Sociales dans l'ordre suivant:

- aux détenteurs (i) des Parts Sociales de Classe A une distribution annuelle qui représente un pourcent (1%) de la Valeur Nominale des Parts Sociales Classe A (le "Dividende Préférentiel de Classe A"), (ii) des Parts Sociales de Classe B une distribution annuelle qui représente deux pourcent (2%) de la Valeur Nominale des Parts Sociales Classe B (le "Dividende Préférentiel de Classe B"), (iii) des Parts Sociales de Classe C une distribution annuelle qui représente trois pourcent (3%) de la Valeur Nominale des Parts Sociales Classe C (le "Dividende Préférentiel de Classe C"), (iv) des Parts Sociales de Classe D une distribution annuelle qui représente quatre pourcent (4%) de la Valeur Nominale des Parts Sociales Classe D (le "Dividende Préférentiel de Classe D"), (v) des Parts Sociales de Classe E une distribution annuelle qui représente cinq pourcent (5%) de la Valeur Nominale des Parts Sociales Classe E (le "Dividende Préférentiel de Classe E"), (vi) des Parts Sociales de Classe F une distribution annuelle qui représente six pourcent (6%) de la Valeur Nominale des Parts Sociales Classe F (le "Dividende Préférentiel de Classe F"), (vii) des Parts Sociales de Classe G une distribution annuelle qui représente sept pourcent (7%) de la Valeur Nominale des Parts Sociales Classe G (le "Dividende Préférentiel de Classe G"), (viii) des Parts Sociales de Classe H une distribution annuelle qui représente huit pourcent (8%) de la Valeur Nominale des Parts Sociales Classe H (le "Dividende Préférentiel de Classe H"), (ix) des Parts Sociales de Classe I une distribution annuelle qui représente neuf pourcent (9%) de la Valeur Nominale des Parts Sociales Classe I (le "Dividende Préférentiel de Classe I") et (x) des Parts Sociales de Classe J une distribution annuelle qui représente dix pourcent (10%) de la Valeur Nominale des Parts Sociales Classe J (le "Dividende Préférentiel de Classe J") payable avant la fin de la clôture de l'année comptable, pour la première année comptable pro rata temporaris et pour la dernière fois pour l'année comptable avant la liquidation de la Société.

Puis,

- les Bénéfices Distribuables Statutaires seront alloués:

(i) pourvu que tous les Associés détiennent au moins Une (1) Part Sociale dans la Dernière Classe de Parts Sociales, aux détenteurs de la Dernière Classe de Parts Sociales;

(ii) au cas où tous les Associés ne détiennent pas au moins Une (1) Part Sociale dans la Dernière Classe de Parts Sociales sur déclaration d'un dividende, aux détenteurs de toutes les Actions sans considération de la classe à laquelle ils appartiennent.

Si la Dernière Classe de Parts Sociales est entièrement rachetée (les Parts Sociales de Classe J), les Bénéfices Distribuables Statutaires devraient être alloués à la Dernière Classe de Parts Sociales dans l'ordre alphabétique (les Parts Sociales de Classe I).

13.2.2 Les dividendes intérimaires ou toute autre distribution décidée par le Conseil de Gérance ou par les Associés sera effectuée conformément aux provisions légales applicables et alloués entre les Associés conformément à l'article 13.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'Assemblée Générale des Associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 15. Référence à la Loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les Associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Art. 16. Modification des Statuts. Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée des Associés selon le quorum et conditions de vote requis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, la partie qui a comparu déclare souscrire le capital comme suit:

Classe de Parts Sociales	Nombre de Parts sociales souscrites par Tomasz NOWICKI	Nombre de Parts sociales souscrites par Malgorzata NOWICKA	Nombre de Parts sociales souscrites par Patrycja NOWICKA	Nombre de Parts sociales souscrites par Bartosz NOWICKI
Parts Sociales de Classe A	800	800	200	200

87669

Parts Sociales de Classe B	800	800	200	200
Parts Sociales de Classe C	800	800	200	200
Parts Sociales de Classe D	800	800	200	200
Parts Sociales de Classe E	800	800	200	200
Parts Sociales de Classe F	800	800	200	200
Parts Sociales de Classe G	800	800	200	200
Parts Sociales de Classe H	800	800	200	200
Parts Sociales de Classe I	800	800	200	200
Parts Sociales de Classe J	800	800	200	200
Total:	8.000	8.000	2.000	2.000

Toutes les VINGT MILLE (20.000) PARTS SOCIALES ont été intégralement libérées par le souscripteur prénommé par des apports en numéraire de sorte que la somme TROIS CENT MILLE EUROS (EUR 300.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille deux cents Euros.

Résolution des associé(s)

Et aussitôt les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. La Société est administrée par les Gérants suivants:

- a) Monsieur Tomasz NOWICKI, né le 29 septembre 1957 à Poznan, Pologne, demeurante Przygraniczna, 16, PL-60457 Poznan, Pologne;
- b) Monsieur Onno BOUWMEISTER, né le 26 janvier 1977, à Maarssen, Pays Bas, demeurant professionnellement à 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- c) "Lux Business Management S.à r.l.", a société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert et enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro R.C.S. B 79.709.

2. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les parties comparantes ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdites parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. BOUWMEISTER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 août 2009. Relation: EAC/2009/10033. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, sur base d'un mandat oral.

Luxembourg, le 25 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009111890/644.

(090134541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Altavista S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 28, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 89.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de Altavista Sàrl
Fiduplan S.A.
Signature

Référence de publication: 2009111834/12.

(090134740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Bazar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 122, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 105.977.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2009.

FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES et Cie S.A.

10, rue Jean Jacoby

L-1832 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009111836/14.

(090134746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

JPMorgan Investment Strategies Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 63.762.

Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 juillet 2009

Composition du Conseil d'Administration:

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a noté la démission de Messieurs Jean Fuchs et Alain Feis de leurs mandats d'Administrateurs de la Société avec effet au 31 décembre 2008.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a approuvé la co-optation de Messieurs Iain OS Saunders (résidant 1 Duine Ardfern., GB - PA31 8QN, Argyll, Ecosse) et Pierre Jaans (résidant 3, rue de Kahler L-8356 Garnich, Luxembourg) en tant qu'Administrateurs de la Société avec effet au 1^{er} Janvier 2009, en remplacement de Messieurs Jean Fuchs et Alain Feis et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 mars 2010.

Il a été décidé de réélire Monsieur Jacques Elvinger, Monsieur Berndt May et Madame Andrea L. Hazen en date du 31 juillet 2009, en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 mars 2010.

Au 31 juillet 2009, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Jacques Elvinger (Président du Conseil d'Administration)
- Mme Andrea Hazen
- M. Berndt May
- M. Iain OS Saunders
- M. Pierre Jaans

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2009.

JPMorgan Investment Strategies Funds

Pam Steinfeldt-Kristensen

Au nom et pour le compte de JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

Signature

En tant qu'Agent domiciliaire

Référence de publication: 2009111937/32.

(090134277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

RMF Umbrella SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.150.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 8 mai 2009 a décidé:

- de ratifier la cooptation de Monsieur Sven Lidèn nommé administrateur en date du 15 septembre 2008 en remplacement de Monsieur Michel Fest, administrateur démissionnaire.

- de renouveler les mandats des Messieurs:

Philip BODMAN (Chairman)

Man Fund Management (Guernsey) Limited

Lancaster Court-Forest Lane, St Peter Port, GUERNSEY

John WALLEY

Olympia Capital (Ireland) Ltd

6th Floor Block 3, Harcourt Centre, Harcourt Road, Dublin 2, IRELAND

Sven LIDÈN

RMF Investment Management

Huobstrasse 16, CH 8808 Pfäffikon /SZ

Yves WAGNER

19, Rue de Bitbourg

L-1273 Luxembourg

en tant qu'administrateur pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010;

- de renouveler le mandat de:

Deloitte S.A.

Route de Neudorf 560, L-2220 LUXEMBOURG

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour RMF UMBRELLA SICAV

SICAV

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009111936/35.

(090134358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Tegucigalpa, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 127.171.

Suite à la cession de parts du 17 août 2009, le capital de la société à responsabilité limitée Tegucigalpa est réparti comme suit:

A modifier:

DRAGON NOIR INVEST

11b, boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 126.966 1.001 parts sociales

A rayer:

AFSCHRIFT Y ASOCIADOS ABOGADOS SRL 1 part sociale

Luxembourg, le 17 août 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009112136/19.

(090134555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Cixi Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 130.492.

Il est requis de procéder aux modifications suivantes au Registre de Commerce et des Sociétés:

1. Changement d'adresse professionnelle des gérants de la société:

- Madame Christine SCHWEITZER, Administrateur de sociétés, née le 20 juin 1971 à Thionville (France), ayant son domicile professionnel à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

- Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, Administrateur de sociétés, né le 11 mars 1968 à Emmerich/Rhein (Allemagne), ayant son domicile professionnel à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

2. Changement d'adresse professionnelle de l'associé:

- Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, Administrateur de sociétés, né le 11 mars 1968 à Emmerich/Rhein (Allemagne), ayant son domicile professionnel à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Luxembourg, le 26 août 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CIXI INVESTMENTS S.à r.l.

United International Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009112000/21.

(090134697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Boswell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 112.307.

Il résulte de la décision de l'associé unique tenue en date du 12 février 2009 de la société BOSWELL S.à r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Le siège de la société est transféré du 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, à partir du 12 février 2009.

2. Démission des Gérants suivants en date du 12 février 2009:

- M. Ari Danielsson, Gérant de la catégorie A de la Société en date du 12 février 2009,

- Mme Laura Laine, Gérant de Catégorie A de la Société en date du 12 février 2009,

- M. Marc Lefèbvre, Gérant de la catégorie B de la Société en date du 12 février 2009,

- M. Ole Hartmann Christensen, Gérant de Catégorie B de la Société en date du 12 février 2009, chacun avec l'adresse professionnelle au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

3. Nomination de nouveaux Gérants pour une durée indéterminée à compter du 12 février 2009:

- M. Stéphane Weyders, en tant que Gérant de Catégorie A.

- M. Daniel Galhano, en tant que Gérant de Catégorie B,

- M. Laurent Teitgen, en tant que Gérant de Catégorie B.

chacun avec l'adresse professionnelle au 22, rue Goethe. L-1637 Luxembourg.

Par conséquent, le nouveau conseil de gérance est composé de la façon suivante:

Gérants de Catégorie A

1. M. Stéphane Weyders

Gérants de Catégorie B

1. M. Daniel Galhano

2. M. Laurent Teitgen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Boswell S.à r.l.

Ari Danielsson

Gérant type A

Référence de publication: 2009112268/33.

(090135414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Altisource Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.268.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 6 août 2009, numéro 1256 de son répertoire que

la société Ocwen Financial Corporation, une société constituée selon les lois de Floride, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social 1661 Worthington Road, West Palm Beach, Florida, 33409, Etats-Unis d'Amérique ("Ocwen"),

qui a souscrite de deux millions trois cent quatre vingt mille (2.380.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar (USD 1.-) chacune, dans la société Altisource Solutions S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg, sous la section B, numéro 147.268 constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger du 13 Juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1555 du 12 août 2009

a apporté ces même deux millions trois cent quatre vingt mille (2.380.000) parts sociales à Altisource Portfolio Solutions S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

étant ainsi redevenu le seul détenteur de l'ensemble des parts sociales de la société.

Pour extrait de publication.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009112267/25.

(090134926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

ASMMC Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 82.351.

—
FERMETURE DE SUCCURSALE

*Extrait des résolutions du conseil
d'administration de ASMMC Limited en date du 24 août 2009*

On 24 August 2009, the board of Directors of ASMMC Limited, a private company limited, by shares incorporated and existing under the Laws of England and Wales, with its registered office at Profile West, 950 Great West Road, Brentford, Middlesex, United Kingdom, TW8 9EE, registered with the Companies House of England and Wales under the number 03548695, resolved to close the Luxembourg branch of ASMMC Limited, ASMMC Limited, Luxembourg Branch, with its registered office at 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register ("Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg") under the number B 82.351 with effect as of 24 August 2009.

Suit la traduction française:

Le 24 août 2009, le conseil d'administration de ASMMC Limited, une société de droit anglais, avec siège social établi à Profile West, 950 Great West Road, Brentford, Middlesex, Royaume-Uni, TW8 9EE, et immatriculée au Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles ("Companies House of England and Wales") sous le numéro 03548695, a décidé de fermer la succursale luxembourgeoise de ASMMC Limited, ASMMC Limited, Luxembourg Branch, avec siège social établi à 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82.351 avec effet au 24 août 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2009.

Pour ASMMC Limited, Luxembourg Branch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009112137/29.

(090134566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Rho Ventures AWS Canada, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 142.038.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009112045/11.

(090134678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

**Niagara S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Niagara Holding S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 31.955.

L'an deux mille neuf, le dix août,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "NIAGARA HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412 F route d'Esch, R.C.S. Luxembourg section B numéro 31955, constituée suivant acte reçu le 25 octobre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, de 1990 page 4543 numéro 95, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 21 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, du 26 septembre 2002 numéro 1394.

L'assemblée est présidée par Johanna Tenebay, employée privée à L-2086 Luxembourg, 412 F route d'Esch,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nicolas Swiatek, employé privé à L-2086 Luxembourg, 412 F route d'Esch.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 4.000 actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de "Niagara Holding S.A." en "Niagara S.A." et modification subséquente du 1^{er} paragraphe de l'article 1^{er} des statuts.

2. Modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

"La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers. La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère

patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension."

3. Refonte subséquente des statuts;

4. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière non régie par cette loi mais par les dispositions relatives aux sociétés dites usuellement "soparfi".

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en NIAGARA S.A. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

"La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer partout où il appartiendra dans les statuts toute référence à la loi du 31 juillet 1929 relative aux sociétés holdings.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. TENEBAY, N. SWIATEK, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 août 2009. Relation: LAC/2009/33093. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 AOUT 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009112291/97.

(090135235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Evli Bank Plc, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 82.970.

—
FERMETURE DE SUCCURSALE

Dissolution

La succursale luxembourgeoise de la société a été clôturée avec effet au 30 avril 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009112129/12.

(090134742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Rema One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.700,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 123.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009112042/11.

(090134680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Mosaic Trading, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.239.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration a résolu le 31 mars 2009:

1. D'accepter la démission de M. Claude Demole (60 route des Acacias CH-1211 Genève 73), du Conseil d'Administration avec effet le 31 mars 2009.

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 21 avril 2009 et a adopté les résolutions suivantes:

L'Assemblée a approuvé la nomination de M. Bertrand Demole (60 route des Acacias CH-1211 Genève 73) à la fonction d'Administrateur de la société avec effet 21 avril 2009 pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

L'Assemblée a approuvé la nomination de M. Francesco Ilardi (60 route des Acacias CH-1211 Genève 73) à la fonction d'Administrateur de la société avec effet 21 avril 2009 pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

1. L'Assemblée a reconduit les mandats de:

- Mme Michèle Berger (3 boulevard Royal L - 2449 Luxembourg)
- M. Marc Pictet (1 boulevard Royal L - 2449 Luxembourg)
- M. Pierre Etienne (1 boulevard Royal L - 2449 Luxembourg)
- M. Nicolas Campiche (60 route des Acacias CH-1211 Genève 73)
- M. Yves Martignier (60 route des Acacias CH-1211 Genève 73)

pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Deloitte S.A. pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour Mosaic Trading

Pictet Funds (Europe) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009111931/31.

(090134419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Credit Suisse Global Infrastructure SCA SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.449.

L'assemblée générale ordinaire du 16 juillet 2009 a décidé de renouveler le mandat de KPMG Audit en tant que réviseur d'entreprises et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Sebastian Best / Jacqueline Siebenaller

Référence de publication: 2009111984/13.

(090134411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Lagena Holding Company AG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 15.584.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 17 août 2009 ont été nommés, jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2011:

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur, Administrateur-Délégué et Président;
- Horst SCHNEIDER, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- FIDESCO S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;
- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009111993/15.

(090134518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Eislécker Stämmungsbléiser, Association sans but lucratif, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9651 Eschweiler, 1, rue Kraiz.

R.C.S. Luxembourg F 8.055.

STATUTEN

Tëschent den Ennerzeechneten:

Här Arendt Marcel, Beamten, wunnhaft zu L-9653 Goesdorf

Här Hoffmann Berni, Pensionnéierten, wunnhaft zu L-9766 Munshausen

Här Plier Yves, Schoulmeeschter, wunnhaft zu L-9648 Erpeldange/Wiltz

Här Ries Georges, Fonktionnair, wunnhaft zu D-54689 Dasburg

Här Rossler Pierre, Beamten, wunnhaft zu L-9759 Knaphoscheid

Joffer Trausch Valérie, Educatrice, wunnhaft zu L-9833 Dorscheid

Här Weber Fernand, Selbststännigen, wunnhaft zu L-9764 Marnach

Alleguer letzebuenger Nationalitéit.

Et gouf eng Associatioun ouni Gewinnbrengerzweck gegrennt, déi duerch folgend Statuten geregelt gëtt, souwéi duerch d'Gesetz vun den Associatiounen ouni Gewinnbrengerzweck vum 21 Abrëll 1928.

I. Bezeechnung, Sëtz, Zweck, Dauer

Art. 1. An der Generalversammlung vum 9. Juli 2009 gouf bestëmmt, datt d'Musikgesellschaft mat direkter Wüirkung de Statut vun enger "Association sans but lucratif" kritt, no dem oofgeännerte Gesetz vum 21. Abrëll 1928 iwert d'Associatiounen ouni Gewinnbrengerzweck.

D'Musikgesellschaft dréit vun elo un d'Bezeechnung:

Eislécker Stämmungsbléiser, Association sans but lucratif

Art. 2. D'Eislecker Stämmungsbléiser A.s.b.l. ass eng Gesellschaft ouni Gewinnbrengerzweck an hutt hire Setz zu Eeschweller bei Woltz.

Art. 3. D'Gesellschaft hutt als Zweck:

- Ze musizéieren
- Concertën ze ginn
- Festlechkeeten a Veranstaltunge mat hirer Musik ze verschéieren; si ka sech direkt oder indirekt un all Organisationsbedeligen.
- D'gesellig Ennerhalung ze ennerstëtzen
- Manifestatiounen ze organiséieren, fir déi ufalend Käschten ze decken.

Art. 4. D'Dauer vun der Musikgesellschaft ass onbeschränkt.

Art. 5. D'Gesellschaft kann nët verpflichtet gin, u weltlichen oder kürchliche Fester deelzehuelen.

II. Mëmbere

Art. 6. D'Zuel vun de Mëmbere ass op 30 aktiv Musiker begrenzt. D'Musikgesellschaft muss mindestens aus 3 Mëmbere bestoen.

III. Antrëtt an D'Musikgesellschaft

Art. 7. Fir Mëmbere vun der Musikgesellschaft ze gin, muss een eng Ufro un de Comité maachen, deen iwwert d'Mëmberschaft entscheet.

A) Musikanten

Musikante si Mëmbere, déi di noutwendig musikalisch Kenntnisser hun an sech un de Veranstaltunge vun der Musikgesellschaft bedeligen. Den Dirigent ass och Mëmbere vun der Musikgesellschaft.

B) Comitésmëmbere

Comitésmëmbere sin automatisch Mëmbere vun der Musikgesellschaft.

IV. Austrëtt an Ausschluss

Art. 8. Den Austrëtt vun engem Mëmbere aus der Gesellschaft erfollegt mat Begrënnung, schrëftlich oder mëndlich un den Comité.

Art. 9. All Mëmbere deen duerch säi Verhalen oder séng Tätegkeet d'Musikgesellschaft schiedegt, kann duerch de Comité ausgeschloss gin.

Art. 10. Austriedend oder ausgeschlossene Mëmbere, souwéi d'lerwe vun engem vun de Mëmbere hu keen Usproch op d'Musikgesellschaftsverméigen.

Sämtlech zur Verfügung gestalte Materialien si bannen 30 Deeg der Musikgesellschaft a guddem Zoustand zrëckzeginn. D'Instrumenter an d'Material, dat feelt oder mutwellig beschiedegt gouf, gët op Käschte vum austriedenden, ausgeschlossene Mëmbere ersat oder gefléckt.

V. Verwaltung

Art. 11. Zur Musikgesellschaft gehéiere folgend Organer:

- a) D'Generalversammlung
- b) De Comité
- c) D'Finanzkommissoun

A) D'Generalversammlung

Art. 12. All stëmberechtigt Mëmbere vun der Musikgesellschaft bilden d'Generalversammlung. De Comité bestëmmt all Joer den Datum vun der Generalversammlung.

Art. 13. D'Aberuffe vun der Generalversammlung mat der Dagesuerdnung geschitt schrëftlich op manst 8 Deeg virum Termän.

Eng ausserordentlich Generalversammlung kann aberuff gin, op Beschloss vum Comité oder wa mindestens 1/5 vun de Mëmbere dëst verlangen; 4 Wochen no der schrëftlicher Ufro muss des ausserordentlich Generalversammlung oofgehal gin.

Art. 14. D'Generalversammlung befasst sech virun all anerem Beschloss mat folgende Punkten:

- 1) Rapport iwwert déi vergaange Joresaktivitéit vun der Musikgesellschaft
- 2) Finanzrapport iwwert dat vergaangent Veräinsjoer an Entlaaschtung vum Caissier nom Bericht vun de Kasserevisoren.
- 3) Wiel vum Comité
- 4) Wiel vun de Kasserevisoren

5) Virstelle vun den Aktivitéiten, Propositione vum nächste Musikgesellschaftsjoer

Art. 15. All Generalversammlung ass beschlossfähig wa mindestens d'Halschent vun de stemberechtigte Mëmbere present ass. Gët des Zuel nët erreecht, da gët eng zweet Generalversammlung aberuff. Des Generalversammlung ass beschlossfähig, egal wéivill Mëmbere do sinn.

Dës Beschless si verbindlich fir all Memberen, och fir déi, déi an der Generalversammlung net do sinn.

Art. 16. Stëmberechtigt sen all Mëmbere laut Art. 7, déi mindestens 14 Joer al sën. All Beschless an der Generalversammlung musse mat einfacher Stëmmemajoritéit vun de präsenste Mëmbere an offener, an a Personalfroën a geheimer Ofstëmmung, gefaasst gin. Statutenännerungen a Beschless, wou d'Gesetz eng Veröfentlichung am Memorial virgesäit, gin dann, nom oofgeännerte Gesetz vum 21. Abrëll 1928 iwert d'Asbl'en, am Memorial veröfentlicht. De Rapport vun der Generalversammlung get am Setz vun der Musikgesellschaft ausgehang.

B) De Comité

Art. 17. De Comité besteet aus op manst 3 an maximal 7 Mëmbere. D'Kandidate fir de Comité musse groussjäreg sën.

Art. 18. Comitésmëmbere gin an der Generalversammlung gewielt. Kandidature kënnen gestallt gin, bis zu dem Délai, den am Aberuffungsschreiwien virgesin ass.

D'Dauer vum Comitémandat ass 4 Joer. All 2 Joer gët de Comité zur Halschent nei gewielt, de Caissier an den Sekretär awer nët gläichzäiteg.

2 Joer nom Akraafttriede vun de Statuten entscheet d'Lous iwert d'Demissionen vun der Halschent vun de Comitésmëmbere.

Austriedend Comitésmëmbere kënnen rëmgewielt gin. Gewielt sin déijéinig, déi déi einfach Stëmmemajoritéit kréien. Bei Stëmmegläichheet gët fir déi respektiv Kandidaten eng 2. Kéier gewielt. Wann nach eng Kéier Stëmmegläichheet besteet, ass deen eelste Kandidat gewielt.

Art. 19. De Comité bestëmmt an der éischter Sëtzung no der Generalversammlung aus sénger Mëtt ee Präsident, ee Vizepräsident, ee Caissier an ee Sekretär.

Art. 20. De Comité hutt d'Recht, am Laf vum Joer vakant Mandater am Comité ze besetzen, déi dann an der nächster Generalversammlung bestätigt gin.

Art. 21. De Comité hutt d'Recht, Reglementer ze erloossen, déi d'Rechter an d'Pflichte vun de Mëmbere an der Musikgesellschaft festleeën. Et ass eng Pflicht, d'Ausféierung vun de Statuten ze iwerrwaachen, d'Beschless vun der Generalversammlung auszuféieren an d'musikalisch Aktivitéite vun der Musikgesellschaft op all Manéier ze garantéieren.

Art. 22. De Comité vertritt d'Musikgesellschaft bei allen Akten déi ufalen, bei Geschäfte mat Privatpersounen oder öffentliche Verwaltungen an Anstalten.

Ee perséinlich Hafte fir eventuell Musikgesellschaftsscholden zu Laaschte vun de Comitésmëmbere besteet nët.

Art. 23. Comitéssëtzunge gi vum Präsident aberuff oder op Ufro vun 1/3 vun de Comitésmëmbere. De Comité ass beschlossfähig, wann d'Halschent vu sénge Mëmbere present ass. Gëtt des Zuel nët erreecht, da gët eng nei Sëtzung banne 14 Deeg aberuff.

Dës 2. Sëtzung ass beschlossfähig ouni Rücksicht op d'Zuel vun de Mëmbere, déi präsent sën.

Op Ufro vun der Halschent vun de präsenste Mëmbere, kann ee Beschless awer vun enger 2/3 Präsenz oofhängig gemaach gin.

Comitébeschless gi mat absoluter Stëmmemajoritéit vun dene, déi präsent sën, getraff. Eng geheim Oofstëmmung ka vun 1/3 vun den uwesende Mëmbere gefuerdert gin.

All Comitébeschless gin an engem Rapport festgehal. Ee kurzgefaasste Rapport kréien d'Mëmbere no all Comitéssëtzung matgedeelt. Op Invitacion vum Comité kënnen den Dirigent oder aner Inviteeën als Beroder un de Comitéssëtzungen deelhuele. All Mëmber huet d'Méiglechkeet, als Nolauschterer an d'Komitéssëtzung ze kommen. Wa geheim Punkte behandelt gin, musse si no Opfuerderung vum Präsident de Raum verloossen.

Art. 24. Comitésmëmbere, déi ouni Entschëllung bei 3 Comitéssëtzungen am Laf vum Joer nët präsent waren, gi vum Comité zur Rechenschaft gezunn.

C) D'finanzkommissioun

Art. 25. D'Finanzkommissioun besteet aus de Kasserevisoren, déi all Joer vun der Generalversammlung bestëmmt gin. Si besteet aus 2 Mëmbere, déi nët am Comité sën, vun dene mindestens een e Musikant ass.

Art. 26. D'Kasserevisore kontrolléieren d'Kontabilitéit, d'Keess an déi oofgeschlossene Joresoofrechnung.

VI. Rechter a Pflichten vun den Memberen

Art. 27. All Mëmber ass berechtigt, sëch beim Comité ze beschwéieren a schréftlich Virschléi ze maachen.

All Mëmber ass verpflichtet, den Aktivitéite vun der Musikgesellschaft bäizewunnen, ouni bezuelt ze gin.

Art. 28. Dat Musikgesellschaftseegentum, dat de Mëmberen uvertraut gët, kann nëmmen am Musikgesellschaftsin-teresse benotzt gin. D'Verléine vu Musikgesellschaftseegentum u Mëmberen oder Drëttpersoune gët op enger Lëscht festgehal. Schied oder Verloschter, déi der Musikgesellschaft doduerch entstinn, sin zu Laaschte vum Schëllegen.

VII. Präsident, Vizepräsident, Sekretär, Caissier.

Art. 29. De Präsident repräsentéiert d'Gesellschaft. Hien hutt de Virsëtz an der Generalversammlung, an de Comi-téssëtzungen, an anere Musikgesell-schaftsversammlungen, bei Festlechkeeten oder anere Veranstaltungen.

Séng Stëmm zielt zweemol wa bei enger Oofstëmmung, ausser iwwert Personalfroen, Stëmmgläichheet besteet.

Op säin Uerder gin d'Comitéssëtzungen aberuff. Hien ënnerschreiw mat dem Sekretär oder dem Caissier all Mu-sikgesellschaftsdokumenter, ausser d' Kontrakter déi bei engem Concert verschéckt ginn.

Art. 30. Wann de Präsident nët do ass, iwerhëllt de Vize-Präsident séng Rechter a Pflichten. Bei Oofweesenheet vum Präsident a vum Vizepräsident trëtt den Dengscheelsten aus dem Comité, deen uwiesend ass, an hir Rechter a Pflichten.

Art. 31. De Sekretär feiert d'Musikgesellschaftskorrespondenz. Iwwert all Beschless aus de Musikgesellschaftsver-sammlungen huet hie Buch ze féieren. An der Generalversammlung mëcht hien ee Rapport iwwert d'Aktivitéite vun der Musikgesellschaft. D'Sekretariat kann no Bedarf erweidert gin.

Art. 32. De Caissier verwalt all Einnahmen an Ausgabe vun der Musikgesellschaft a féiert Buch doriwwer. De Caissier ass haftbar fir all déi him uvertraute Gelder a Beleger. Op Ufro huet de Caissier dem Comité d'Kontabilitéit an d'Keess mat alle Beleger fir Kontroll virzeleeën. An der Generalversammlung mëcht hien e Bericht iwwert d'Finanzsituatioun vun der Musikgesellschaft. No Bedarf kann d'Gérance vun der Keess erweidert gin.

Art. 33. D'Musikante si verpflichtet, bei all de Prouwen an Optrëtter gewëssenhaft, diszipliniert a pünktlich derbäi ze sin. Wie verhënnert ass, muss sich direkt an am Virus beim Dirigent entschëllegen.

Art. 34. D'Kandidate fir den Dirigenteposten gi vum Comité erausgesicht an de Musikante proposéiert. Virun de Musikante mëcht de Kandidat eng praktisch Prouf. Den Dirigent gët duerno vum Comité, no Récksprouch vun de Mu-sikanten ernannt. Säin Aarbechtsverhältnis kann duerch ee Kontrakt geregelt gin.

D'Oofberuffung vum Dirigent geschitt duerch Comitésschloss no Récksprouch mat de Musikanten.

Den Dirigent ass responsabel fir déi musikalisch Leedung vun der Musikgesellschaft. De Comité beschwätzt mat him d'Programmgestaltung an de Joreskalenner fir Concerten a musikalisch Veranstaltungen.

Dem Dirigent zur Säit kann ee Sous-Chef stoen, deen him hëlleft an heen ersetzt. De Sous-Chef, dee selwer Musikant an der Musikgesellschaft ass, gët vun de Musikante bestëmmt am Averstännis mam Dirigent. Bei Oofwiesenheet vum Dirigent a Sous-Chef kënnen hir Funktiounen op een anderen Musikant iwerdroe gin. Den Dirigent hutt d'Recht ee Musikant vun engem Concert oder engem öffentlichen Optrëtt auszeschléissen, wann dëst noutwändig ass. An dësem Fall informéiert den Dirigent unverzüglich de Comité an dësen décideiert eventuell Suiten.

VIII. Veräinsvermeigen

Art. 35. D'Veräinsvermeige besteet aus:

- a) Der Veräinskeess
- b) Dem Inventar vun de Materialien, Mobiliar, Musiksinstrumenter, Nouten

Art. 36. D'Veräinskeess huet Einnahmen duerch Subsiden, Schenkungen, Subventiounen an Netto-Einnahme vun de Veräinsveranstaltungen. Zousätzlich kann d'Keess gefeilt gin duerch jährlich Beiträg vun Sympathisanten, wobäi ee Mini-mum vum Comité festgeluecht gët.

Art. 37. D'Veräinskeess huet all Ausgaben ze bezuelen, déi zu Laaschte vun der Musikgesellschaft gin a vum Comité genehmigt sin.

Bei Veräinsausflich oder bei aussergeweinlichen Ausgaben, déi d'Veräinskeess iwwerlaaschten, kann de Mëmber eru-gezu gin, fir sëch un den Onkäschten ze bedeeligen.

Art. 38. Sämtlecht Material vum Veräin steet ënnert der Kontroll vum Comité. De Comité bestëmmt een Inventar-verwalter. Bei Bedarf kann des Missioun erweidert gin. Den Inventarverwalter féiert Buch doriwwer.

All Mëmber ass verpflichtet, dem Comité oder dem Inventarverwalter matzedeele, wa Veräinseegentum verluergang ass oder gefléckt muss gin.

IX. Veräinsjoer

Art. 39. D' Veräinsjoer fänkt den 1. Januar un an hält den 31. Dezember op. Ausnahmsweis fänkt d'Geschäftsjoer 2009 den 9 Juli un an hält den 31 Dezember op.

X. Opleisen vun der Musiksgesellschaft

Art. 40. D'Opleision vun der Gesellschaft erfollegt no de Bestëmmunge vum oofgeännerte Gesetz iwert d'Asbl'en vum 21. Abrëll 1928.

XI. Allgemeng Bestëmmungen

Art. 41. All Member kritt een Exemplar vun dëse Statuten. All Member muss d'Bestëmmunge vun dëse Statuten respektieren.

Art. 42. Fir alles, wat nët speziell duerch des Statute geregelt ass, gëllt dat oofgeännert Gesetz vum 21. Abrëll 1928 iwwert d'Asbl'en.

Art. 43. Dës Statuten frieden direkt a Kraaft, nodeem d'Generalversammlung se uegholl hutt.

Eeschwëller, den 9. Juli 2009

Arendt / Hoffmann / Plier / Ries / Rossler / Trausch / Weber.

Référence de publication: 2009112270/188.

(090135097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Le Premier Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 97.877.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009112041/11.

(090134684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Le Premier 3 GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 129.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009112039/11.

(090134685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Richfield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 60.339.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 29 juillet 2009, tenue au siège social

L'assemblée générale des actionnaires a décidé:

- de transférer le siège social de la société du 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

- de prendre acte des démissions de Messieurs Alexis KAMAROWSKY, Federigo CANNIZZARO et Jean-Marc DEBATY de leur poste d'administrateur.

- de nommer administrateur, en remplacement des administrateurs démissionnaires, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2015:

* Madame Susana CARRIÇO, employée privée, née le 16 janvier 1976 à Evora, Portugal, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

* Monsieur Guillaume WINCKEL, employé privé, né le 12 avril 1983 à Thionville, France, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

* Monsieur Pascal ROBINET, directeur de société, né le 21 mai 1950 à Charleville, France, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

- de prendre acte de la démission de la société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, de son poste de commissaire aux comptes.

- de nommer comme nouveau commissaire aux comptes, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, la société anonyme FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A., société anonyme ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, R.C.S. Luxembourg B 52618.

La durée du mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.

24, rue des Genêts

L-1621 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009112650/32.

(090135347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Bigpoint GMTP Lux JV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 139.155.

—
Extrait de la résolution des associées prise en date du 31 juillet 2009

Le siège social de la société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

Luxembourg, le 25 août 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Bigpoint GMTP LUX JV S.à.r.l.

Sebastian SIPP / Hugo FROMENT

Manager A / Manager B

Référence de publication: 2009112652/15.

(090134979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Teslin Holdings Inc., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 97.773.

—
FERMETURE DE SUCCURSALE

En date du 8 juillet 2009, Teslin Holdings Inc. a décidé de clôturer sa succursale avec effet au 13 juillet 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009112660/11.

(090134911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Plastiche S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 64.244.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 mai 2009

- La cooptation de Monsieur Benoît PARMENTIER, conseiller économique, demeurant professionnellement au 75, Fond Saint Martin, L-2135 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Serge KRANCENBLUM démissionnaire, est ratifiée.

- Madame Françoise DUMONT, administrateur, ne souhaite pas se représenter aux suffrages pour un nouveau mandat.

- Les mandats d'Administrateur de Madame Laurence MOSTADE, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Benoît PARMENTIER, demeurant professionnellement au 75, Fond Saint Martin, L-2135 Luxembourg, de Monsieur Jan SPECK, demeurant au 300, Bodegemstraat, B-1700 Dilbeek et de la Stichting Administratiekantoor Plastiche, ayant son siège social au 86, Tentstraat, NL-6291 BJ Vaals, représentée par Madame Gunhilde VAN GORP, Représentant Permanent, demeurant au 51, Poederstraat, B-2370 Arendonk, sont reconduits pour une durée de un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

- La société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux Comptes, ne souhaite pas se représenter aux suffrages pour un nouveau mandat.

- La société DEC S.à r.l., société ayant son siège social au 66, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, représentée par Monsieur Thierry KOHNEN, est nommée Commissaire aux Comptes en remplacement de la société FIN-CONTROLE S.A.

Fait à Luxembourg, le 21 mai 2009.

Certifié sincère et conforme

PLASTICHE S.A.

J. SPECK / B. PARMENTIER

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009112690/28.

(090135285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Resinex SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 80.606.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 juin

- La cooptation de Mr Benoît PARMENTIER, conseiller économique, demeurant professionnellement au 75, Fond Saint Martin, L-2135 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de catégorie B en remplacement de Mme Corinne BITTERLICH, démissionnaire, est ratifiée.

- La démission de Mr Jan ZEINSTRAS en date du 25 mars 2009 avec effet au 1^{er} avril 2009 est acceptée.

- Messieurs Jean-François CORDEMANS et Alain RENARD, Administrateurs de catégorie B, ne se représentent plus aux suffrages.

- Les mandats d'Administrateur de catégorie A de:

* STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR RAVAGO, ayant son siège social au Galvanistraat 14-2, NL-6716 AE Ede, représenté par Mme Gunhilde VAN GORP, Représentant Permanent, demeurant au 51, Poederstraat, B-2370 Arendonk, et les mandats d'Administrateurs de catégorie B:

* Mr Benoît PARMENTIER, conseiller économique, demeurant professionnellement au 75, Fond Saint Martin, L-2135 Luxembourg,

* Mr Leo CAERS, Administrateur, demeurant au 54, Oude Arendonkse Baan, B-2360 Oude-Turnhout

sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010;

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société VAN CAUTER SNAUWAERT & CO S.à r.l., Réviseurs d'Entreprises, ayant son siège social au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, représentée par Mr. W. VAN CAUTER, est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Luxembourg, 26 juin 2009.

Certifié sincère et conforme

RESINEX S.A.

B. PARMENTIER / STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR RAVAGO

Administrateur / Représenté par Mrs. Gunhilde VAN GORP

- / Représentant Permanent

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of June 26th, 2009

- The cooption of Mr. Benoit PARMENTIER, economical adviser, professionally residing at 75, Fond Saint Martin, L-2135 Luxembourg, as a B category Director in replacement of Mrs. Corinne BITTERLICH, who resigned, is ratified.

- The resignation of Mr. Jan ZEINSTRAS, on March 25th, 2009, with effect on April 1st 2009, is approved.

- It's taken good note that Mr. Jean-Francois CORDEMANS and Mr. Alain RENARD, Directors of B category, do not want to stand anymore for votes;

- The mandate of Director of A category:

* STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR RAVAGO, having its registered office at Galvanistraat 14-2, NL-6716 AE Ede, represented by Mrs. Gunhilde VAN GORP, Permanent Representative, residing at 51, Poederstraat, B-2370 Arendonk,

and the mandates of Directors of B category:

- Mr. Benoit PARMENTIER, economical adviser, professionally residing at 75, Fond Saint Martin, L-2135 Luxembourg,

- Mr. Leo CAERS, Director, residing at 54, Oude Arendonkse Baan, B-2360 Oude-Turnhout,

are reconducted for a new statutory term of one year until the Annual General Meeting of 2010;

* The mandate of the Statutory Auditor, The company VAN CAUTER SNAUWAERT & CO S.à r.l., having its registered office at 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, represented by Mr. W. VAN CAUTER, is reconducted for a new statutory term of one year until the Annual General Meeting of 2010.

Luxembourg, June 26th, 2009.

For true copy

RESINEX S.A.

B. PARMENTIER / STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR RAVAGO

Director / Represented by Mrs. Gunhilde VAN GORP

- / Permanent Representative

Référence de publication: 2009112680/54.

(090135293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

I-Am-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 73.394.

La société PROCEDIA Sàrl dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 6 juin 2005, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966 employée privée, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2011.

La société CRITERIA Sàrl dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.199, nommée Administrateur en date du 6 juin 2005, a désigné Monsieur Gabriel JEAN, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967 employé privé, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2011.

Le 5 juin 2009.

I-AM-INVEST S.A.

PROCEDIA Sàrl / CRITERIA Sàrl

Administrateur / Administrateur

Représentée par Madame Catherine DE WAELE / Représentée par Monsieur Gabriel JEAN

Représentante permanente / Représentant permanent

Référence de publication: 2009112681/22.

(090135095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

JLD Activities S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 147.834.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le six août.

Par-devant Maître Léon Thomas, dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Jean-Louis DUPONT, juriste, né à Hermalle-sous-Argenteau (Belgique), le 30 juillet 1965, demeurant à B-4053 Embourg, 18, rue Joseph Bovy.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "JLD ACTIVITIES S.à r.l.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet, pour son compte propre, pour compte de tiers ou en participation, au Luxembourg ou à l'étranger, toute activité de prestation de services, de consultation, d'assistance administrative et stratégique ainsi que de production de biens, de commercialisation, de marketing et d'agent ou de mandataire commercial et industriel,

notamment dans le secteur du sport professionnel et amateur - sous tous ses aspects - et dans ceux de la coopération au développement et du développement durable.

La société peut procéder à toutes les opérations commerciales, industrielles, financières et immobilières, tant pour son compte que pour le compte de tiers, qui peuvent promouvoir ou contribuer directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social de la société, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra par tous les moyens collaborer avec ou avoir des prises de participation dans des entreprises ou sociétés au Luxembourg et à l'étranger, pour autant que celles-ci aient un objectif similaire ou apparenté ou complémentaire ou qui sont de nature à fournir des services ou à faciliter l'écoulement de ses services. Cette prise de participation peut avoir lieu par souscription ou achat d'actions, apport de capitaux, fusion, absorption, scission ou par tout autre procédé.

La société peut également agir comme administrateur ou liquidateur d'autres sociétés.

Toute activité assujettie à une réglementation d'accès à la profession sera effectuée pour compte de la société par des personnes dûment agréées.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil neuf.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124.-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Jean-Louis DUPONT, juriste, né à Hermalle-sous-Argenteau (Belgique), le 30 juillet 1965, demeurant à B-4053 Embourg, 18, rue Joseph Bovy, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.
- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur Jean-Louis DUPONT, prénommé.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Jean-Louis DUPONT, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 août 2009. Relation: LAC/2009/32457. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 26 août 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009112745/86.

(090135786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Polymed Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 57.437.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 19 mai 2009

- La cooptation de Monsieur Benoît PARMENTIER, conseiller économique, demeurant professionnellement au 75, Fond Saint Martin, L-2135 Luxembourg, en tant que nouvel Administrateur en remplacement de Madame Noëlle PICCIONE, démissionnaire, est ratifiée.

- Le mandat d'Administrateur de Monsieur Benoît PARMENTIER, conseiller économique, demeurant professionnellement au 75, Fond Saint Martin, L-2135 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an et viendra à échéance à l'Assemblée Générale de 2010.

- Il est pris bonne note que Madame Laurence MOSTADE et Monsieur Grégory GUISSARD, Administrateurs, ne souhaitent pas se représenter aux suffrages.

- Monsieur Jan SPECK, conseiller juridique, demeurant au 300, Bodegemstraat, B-1700 Dilbeek, et la STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR PLASTICHE, ayant son siège social au 86, Tentstraat, NL-6291 BJ Vaals, représentée par Madame Gunhilde VAN GORP, Représentant Permanent, demeurant au 51, Poederstraat, B-2370 Arendonk, ont été nommés en tant qu'Administrateurs en remplacement de Madame Laurence MOSTADE et Monsieur Grégory GUISSARD pour une période statutaire d'un an qui viendra à échéance à l'Assemblée Générale de 2010.

- Il est pris bonne note que la société FIN-CONTROLE S.A., Réviseurs d'Entreprises, ne souhaitent pas se représenter aux suffrages

- La société DEC S.à r.l. ayant son siège social au 66, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg, représentée par Monsieur Thierry Kohnen, est nommée en tant que Réviseur d'Entreprises en remplacement de la société FIN-CONTRÔLE S.A. pour une période statutaire d'un an qui viendra à échéance à l'Assemblée Générale de 2010.

Luxembourg, le 19 mai 2009.

Certifié sincère et conforme

POLYMED HOLDING S.A.

L. MOSTADE / B. PARMENTIER

Director / Director

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of May 19th, 2009

- The cooption of Mr. Benoît PARMENTIER, economical adviser, professionally residing at 75, Fond Saint Martin, L-2135 Luxembourg, as a new Director in replacement of Mrs. Noëlle PICCIONE, who resigned, is ratified.

- The mandate of the Director, Mr. Benoît PARMENTIER, economical adviser, professionally residing at 75, Fond Saint Martin, L-2135 Luxembourg, is re-conducted for a new statutory term of one year until the Annual General Meeting of 2010.

- It's taken good note that Mrs. Laurence MOSTADE and Mr. Gregory GUISSARD, Directors, do not want to stand anymore for votes.

- Mr. Jan SPECK, tax and legal adviser, residing at B-1700 Dilbeek, 300, Bodegemstraat, and STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR PLASTICHE, having its registered office at 86, Tentstraat, NL-6291 BJ Vaals, represented by Mrs. Gunhilde VAN GORP, Permanent Representative, residing at 51, Poederstraat, B-2370 Arendonk, are appointed as new

Directors in replacement of Mrs. Laurence MOSTADE and Mr. Grégory GUISSARD for a statutory term of one year until the Annual General Meeting of 2010

- It's taken good note that the company FIN-CONTROLE S.A., Statutory Auditor, do not want to stand anymore for votes.

- The company DEC S.à r.l., having its registered office at 66, rue Marie Adélaïde à L-2128 Luxembourg, represented by Mr. Thierry Kohnen, is appointed as new Statutory Auditor, in replacement of the company FIN-CONTROLE S.A. for a statutory term of one year, until the Annual General Meeting of 2010.

Luxembourg, May 19th, 2009.

For true copy

POLYMED HOLDING S.A.

L. MOSTADE / B. PARMENTIER

Director / Director

Référence de publication: 2009112717/54.

(090135255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Immobilière des Trois Ponts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 89, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 53.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 25 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009112738/10.

(090135780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Europa (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 131.077.

In the year two thousand and nine, on the seventeenth of June.

Before the undersigned Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

J.C. Flowers II L.P., a Cayman Islands limited partnership, incorporated under the laws of Cayman Islands, and having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, recorded with the Registrar of Limited Partnerships Cayman Islands under the number WK 17136;

J.C. Flowers II-A L.P., a Province of Alberta limited partnership, incorporated under the laws of Province of Alberta, with its principal office at 717 Fifth Avenue, 26th Floor, New York, New York 10022, United States, recorded with the Alberta's Registrar of Corporations under the number LP 12475067; and

J.C. Flowers II-B L.P., a Cayman Islands limited partnership, incorporated under the laws of Cayman Islands, and having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, recorded with the Registrar of Limited Partnerships Cayman Islands under the number WK 17585;

all three here represented by Ms Catherine Willemyns, licenciée en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of three proxies given in New York, on 16 June 2009.

Said proxies, initialed ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties are the sole members of Europa (Lux) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the name of Euromobiliare (Lux) S.à r.l., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 131.077, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 11 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 1 October 2007, number 2160.

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 24 September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 17 November 2007, number 2639 (hereafter the "Company").

The appearing parties representing the entire share capital then deliberate upon the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company from its current value of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve million five hundred thousand (12,500,000) Class A shares with a par value of one thousandth euro (EUR 0.001) each, up to one million two hundred twenty-nine thousand euro (EUR 1,229,000), through the issue of one hundred ten million four hundred thousand (110,400,000) Class A shares, one hundred twenty-two million nine hundred thousand (122,900,000) Class B shares; one hundred twenty-two million nine hundred thousand (122,900,000) Class C shares; one hundred twenty-two million nine hundred thousand (122,900,000) Class D shares; one hundred twenty-two million nine hundred thousand (122,900,000) Class E shares; one hundred twenty-two million nine hundred thousand (122,900,000) Class F shares; one hundred twenty-two million nine hundred thousand (122,900,000) Class G shares; one hundred twenty-two million nine hundred thousand (122,900,000) Class H shares; one hundred twenty-two million nine hundred thousand (122,900,000) Class I shares; and one hundred twenty-two million nine hundred thousand (122,900,000) Class J shares, having a par value of one thousandth euro (EUR 0.001) each, by contributions in kind;

2. Subsequent amendment of article 6, paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing parties, representing the whole corporate capital, require the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital from its current value of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve million five hundred thousand (12,500,000) Class A shares with a nominal value of one thousandth euro (EUR 0.001) each, up to one million two hundred twenty-nine thousand euro (EUR 1,229,000), through the issue of one hundred ten million four hundred thousand (110,400,000) Class A shares, one hundred twenty-two million nine hundred thousand (122,900,000) Class B shares; one hundred twenty-two million nine hundred thousand (122,900,000) Class C shares; one hundred twenty-two million nine hundred thousand (122,900,000) Class D shares; one hundred twenty-two million nine hundred thousand (122,900,000) Class E shares; one hundred twenty-two million nine hundred thousand (122,900,000) Class F shares; one hundred twenty-two million nine hundred thousand (122,900,000) Class G shares; one hundred twenty-two million nine hundred thousand (122,900,000) Class H shares; one hundred twenty-two million nine hundred thousand (122,900,000) Class I shares; and one hundred twenty-two million nine hundred thousand (122,900,000) Class J shares, having a nominal value of one thousandth euro (EUR 0.001) each.

The new shares are subscribed as follows:

A. J.C. Flowers II L.P:

J.C. Flowers II L.P., aforementioned, subscribes for:

1. Ninety-seven million eight hundred twenty-nine thousand eight hundred and fifty-six (97,829,856) Class A shares for an aggregate price of ninety-seven thousand eight hundred twenty-nine euro and eight hundred fifty-six eurocent (EUR 97,829.856), entirely allocated to the share capital;

2. One hundred eight million nine hundred and six thousand six hundred and six (108,906,606) Class B Shares for an aggregate price of one hundred and eight thousand nine hundred and six euro and six hundred and six eurocent (EUR 108,906.606) entirely allocated to the share capital;

3. One hundred eight million nine hundred and six thousand six hundred and six (108,906,606) Class C Shares for an aggregate price of one hundred and eight thousand nine hundred and six euro and six hundred and six eurocent (EUR 108,906.606) entirely allocated to the share capital;

4. One hundred eight million nine hundred and six thousand six hundred and six (108,906,606) Class D Shares for an aggregate price of one hundred and eight thousand nine hundred and six euro and six hundred and six eurocent (EUR 108,906.606) entirely allocated to the share capital;

5. One hundred eight million nine hundred and six thousand six hundred and six (108,906,606) Class E Shares for an aggregate price of one hundred and eight thousand nine hundred and six euro and six hundred and six eurocent (EUR 108,906.606) entirely allocated to the share capital;

6. One hundred eight million nine hundred and six thousand six hundred and six (108,906,606) Class F Shares for an aggregate price of one hundred and eight thousand nine hundred and six euro and six hundred and six eurocent (EUR 108,906.606) entirely allocated to the share capital;

7. One hundred eight million nine hundred and six thousand six hundred and six (108,906,606) Class G Shares for an aggregate price of one hundred and eight thousand nine hundred and six euro and six hundred and six eurocent (EUR 108,906.606) entirely allocated to the share capital;

8. One hundred eight million nine hundred and six thousand six hundred and six (108,906,606) Class H Shares for an aggregate price of one hundred and eight thousand nine hundred and six euro and six hundred and six eurocent (EUR 108,906.606) entirely allocated to the share capital;

9. One hundred eight million nine hundred and six thousand six hundred and six (108,906,606) Class I Shares for an aggregate price of one hundred and eight thousand nine hundred and six euro and six hundred and six eurocent (EUR 108,906.606) entirely allocated to the share capital; and

10. One hundred eight million nine hundred and six thousand six hundred and six (108,906,606) Class J Shares for an aggregate price of one hundred and eight thousand nine hundred and six euro and six hundred and six eurocent (EUR 108,906.606) entirely allocated to the share capital.

All of the shares subscribed by J.C. Flowers II L.P. are entirely paid up by J.C. Flowers II L.P., aforementioned, through a contribution in kind of a loan receivable of a total amount of one million seventy-seven thousand nine hundred eighty-nine euro and thirty-one eurocent (EUR 1,077,989.31).

B. J.C. Flowers II-A L.P.:

J.C. Flowers II-A L.P., aforementioned, subscribes for:

1. Six million five hundred eighty-seven thousand five hundred sixty-eight (6,587,568) Class A shares for an aggregate price of six thousand five hundred eighty-seven euro and five hundred sixty-eight eurocent (EUR 6,587.568) entirely allocated to the share capital;

2. Seven million three hundred thirty-three thousand four hundred forty-three (7,333,443) Class B Shares for an aggregate price of seven thousand three hundred thirty-three euro and four hundred forty-three eurocent (EUR 7,333.443) entirely allocated to the share capital;

3. Seven million three hundred thirty-three thousand four hundred forty-three (7,333,443) Class C Shares for an aggregate price of seven thousand three hundred thirty-three euro and four hundred forty-three eurocent (EUR 7,333.443) entirely allocated to the share capital;

4. Seven million three hundred thirty-three thousand four hundred forty-three (7,333,443) Class D Shares for an aggregate price of seven thousand three hundred thirty-three euro and four hundred forty-three eurocent (EUR 7,333.443) entirely allocated to the share capital;

5. Seven million three hundred thirty-three thousand four hundred forty-three (7,333,443) Class E Shares for an aggregate price of seven thousand three hundred thirty-three euro and four hundred forty-three eurocent (EUR 7,333.443) entirely allocated to the share capital;

6. Seven million three hundred thirty-three thousand four hundred forty-three (7,333,443) Class F Shares for an aggregate price of seven thousand three hundred thirty-three euro and four hundred forty-three eurocent (EUR 7,333.443) entirely allocated to the share capital;

7. Seven million three hundred thirty-three thousand four hundred forty-three (7,333,443) Class G Shares for an aggregate price of seven thousand three hundred thirty-three euro and four hundred forty-three eurocent (EUR 7,333.443) entirely allocated to the share capital;

8. Seven million three hundred thirty-three thousand four hundred forty-three (7,333,443) Class H Shares for an aggregate price of seven thousand three hundred thirty-three euro and four hundred forty-three eurocent (EUR 7,333.443) entirely allocated to the share capital;

9. Seven million three hundred thirty-three thousand four hundred forty-three (7,333,443) Class I Shares for an aggregate price of seven thousand three hundred thirty-three euro and four hundred forty-three eurocent (EUR 7,333.443) entirely allocated to the share capital; and

10. Seven million three hundred thirty-three thousand four hundred forty-three (7,333,443) Class J Shares for an aggregate price of seven thousand three hundred thirty-three euro and four hundred forty-three eurocent (EUR 7,333.443) entirely allocated to the share capital.

All of the shares subscribed by J.C. Flowers II-A L.P. are entirely paid by J.C. Flowers II-A L.P. aforementioned, through a contribution in kind of a loan receivable of a total amount of seventy-two thousand five hundred eighty-eight euro and five hundred fifty-five eurocent (EUR 72,588.555).

C. J.C. Flowers II-B L.P.:

J.C. Flowers II-B L.P., aforementioned, subscribes for:

1. Five million nine hundred eighty-two thousand five hundred seventy-six (5,982,576) Class A shares for an aggregate price of five thousand nine hundred eighty-two euro and five hundred seventy-six eurocent (EUR 5,982.576) entirely allocated to the share capital;

2. Six million six hundred fifty-nine thousand nine hundred fifty-one (6,659,951) Class B Shares for an aggregate price of six thousand six hundred fifty-nine euro and nine hundred fifty-one eurocent (EUR 6,659.951) entirely allocated to the share capital;

3. Six million six hundred fifty-nine thousand nine hundred fifty-one (6,659,951) Class C Shares for an aggregate price of six thousand six hundred fifty-nine euro and nine hundred fifty-one eurocent (EUR 6,659.951) entirely allocated to the share capital;

4. Six million six hundred fifty-nine thousand nine hundred fifty-one (6,659,951) Class D Shares for an aggregate price of six thousand six hundred fifty-nine euro and nine hundred fifty-one eurocent (EUR 6,659.951) entirely allocated to the share capital;

5. Six million six hundred fifty-nine thousand nine hundred fifty-one (6,659,951) Class E Shares for an aggregate price of six thousand six hundred fifty-nine euro and nine hundred fifty-one eurocent (EUR 6,659.951) entirely allocated to the share capital;

6. Six million six hundred fifty-nine thousand nine hundred fifty-one (6,659,951) Class F Shares for an aggregate price of six thousand six hundred fifty-nine euro and nine hundred fifty-one eurocent (EUR 6,659.951) entirely allocated to the share capital;

7. Six million six hundred fifty-nine thousand nine hundred fifty-one (6,659,951) Class G Shares for an aggregate price of six thousand six hundred fifty-nine euro and nine hundred fifty-one eurocent (EUR 6,659.951) entirely allocated to the share capital;

8. Six million six hundred fifty-nine thousand nine hundred fifty-one (6,659,951) Class H Shares for an aggregate price of six thousand six hundred fifty-nine euro and nine hundred fifty-one eurocent (EUR 6,659.951) entirely allocated to the share capital;

9. Six million six hundred fifty-nine thousand nine hundred fifty-one (6,659,951) Class I Shares for an aggregate price of six thousand six hundred fifty-nine euro and nine hundred fifty-one eurocent (EUR 6,659.951) entirely allocated to the share capital; and

10. Six million six hundred fifty-nine thousand nine hundred fifty-one (6,659,951) Class J Shares for an aggregate price of six thousand six hundred fifty-nine euro and nine hundred fifty-one eurocent (EUR 6,659.951) entirely allocated to the share capital.

All of the shares subscribed by J.C. Flowers II-B L.P are entirely paid up by J.C. Flowers II-B L.P aforementioned, through a contribution in kind of a loan receivable of a total amount of sixty-five thousand nine hundred twenty-two euro and one hundred thirty-five eurocent (EUR 65,922.135).

The proof that the amount of one million two hundred sixteen thousand five hundred euro (EUR 1,216,500) is at the disposal of the Company has been shown to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, article 6, paragraph 1 of the articles of incorporation is amended and shall now read as follows:

"The Company's share capital is set at one million two hundred twenty-nine thousand euro (EUR 1,229,000) represented by:

- one hundred twenty-two million nine hundred thousand (122,900,000) Class A shares;
 - one hundred twenty-two million nine hundred thousand (122,900,000) Class B shares;
 - one hundred twenty-two million nine hundred thousand (122,900,000) Class C shares;
 - one hundred twenty-two million nine hundred thousand (122,900,000) Class D shares;
 - one hundred twenty-two million nine hundred thousand (122,900,000) Class E shares;
 - one hundred twenty-two million nine hundred thousand (122,900,000) Class F shares;
 - one hundred twenty-two million nine hundred thousand (122,900,000) Class G shares;
 - one hundred twenty-two million nine hundred thousand (122,900,000) Class H shares;
 - one hundred twenty-two million nine hundred thousand (122,900,000) Class I shares; and
 - one hundred twenty-two million nine hundred thousand (122,900,000) Class J shares;
- all with a nominal value of one thousandth euro (EUR 0.001) each."

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxy holder of the appearing parties, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg; Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

J.C. Flowers II L.P., un limited partnership, constitué selon les lois des Iles Caïmans, avec siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans enregistrée au registre des Limited Partnerships Cayman sous le numéro WK 17136;

J.C. Flowers II-A L.P., un limited partnership, constitué selon les lois de la Province d'Alberta, avec adresse principale au 717 Fifth Avenue, 26th Floor, New York, New York 10022, United States, enregistré au Alberta's Registrar of corporations sous le numéro LP 12475067; et

J.C. Flowers II-B L.P., un limited partnership, constitué selon les lois des Iles Caimans, avec siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caimans, enregistré au registre des Limited Partnerships Cayman sous le numéro WK 17585;

toutes les trois ici représentées par Mademoiselle Catherine Willemyns, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de trois procurations sous seing privé données à New York en date du 16 juin 2009.

Les procurations signées ne varientur par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes sont les seules associées de Europa (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous le nom de Euromobiliare (Lux) S.à r.l., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 131.077, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 1 octobre 2007, numéro 2160.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 24 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 17 novembre 2007, numéro 2639 (ci après la "Société").

Les comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont délibérés sur l'ordre du jour suivant:

Agenda

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze millions cinq cent mille (12.500.000) parts sociales de Catégorie A, ayant une valeur nominale d'un millième d'euro (EUR 0,001) chacune, jusqu'à un million deux cent vingt-neuf mille euros (EUR 1.229.000) par l'émission de cent dix millions quatre cent mille (110.400.000) parts sociales de Catégorie A; cent vingt-deux millions neuf cent mille (122.900.000) parts sociales de Catégorie B; cent vingt-deux millions neuf cent mille (122.900.000) parts sociales de Catégorie C; cent vingt-deux millions neuf cent mille (122.900.000) parts sociales de Catégorie D; cent vingt-deux millions neuf cent mille (122.900.000) parts sociales de Catégorie E; cent vingt-deux millions neuf cent mille (122.900.000) parts sociales de Catégorie F; cent vingt-deux millions neuf cent mille (122.900.000) parts sociales de Catégorie G; cent vingt-deux millions neuf cent mille (122.900.000) parts sociales de Catégorie H, cent vingt-deux millions neuf cent mille (122.900.000) parts sociales de Catégorie I et cent vingt-deux millions neuf cent mille (122.900.000) parts sociales de Catégorie J, d'une valeur nominale d'un millième d'euro (EUR 0,001) chacune, par apports en nature;

2. Modification subséquente de l'article 6, paragraphe 1 des statuts de la Société;

Après avoir revu les points de l'ordre du jour, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) représenté par douze millions cinq cent mille (12.500.000) parts sociales de Catégorie A, ayant une valeur nominale d'un millième d'euro (EUR 0,001) chacune, jusqu'à un million deux cent vingt-neuf mille euros (EUR 1.229.000) par l'émission de cent dix millions quatre cent mille (110.400.000) parts sociales de Catégorie A; cent vingt-deux millions neuf cent mille (122.900.000) parts sociales de Catégorie B; cent vingt-deux millions neuf cent mille (122.900.000) parts sociales de Catégorie C; cent vingt-deux millions neuf cent mille (122.900.000) parts sociales de Catégorie D; cent vingt-deux millions neuf cent mille (122.900.000) parts sociales de Catégorie E; cent vingt-deux millions neuf cent mille (122.900.000) parts sociales de Catégorie F; cent vingt-deux millions neuf cent mille (122.900.000) parts sociales de Catégorie G; cent vingt-deux millions neuf cent mille (122.900.000) parts sociales de Catégorie H, cent vingt-deux millions neuf cent mille (122.900.000) parts sociales de Catégorie I et cent vingt-deux millions neuf cent mille (122.900.000) parts sociales de Catégorie J, d'une valeur nominale d'un millième d'euro (EUR 0,001) chacune.

Les nouvelles parts sociales sont souscrites de la manière suivante:

A. J.C. Flowers II L.P.:

J.C. Flowers II L.P., préqualifiée, souscrit:

1. Quatre-vingt-dix-sept millions huit cent vingt-neuf mille huit cent cinquante-six (97.829.856) parts sociales de Catégorie A à un prix total de quatre-vingt-dix-sept mille huit cent vingt-neuf euros et huit cent cinquante-six eurocents (EUR 97.829,856) entièrement alloué au capital social;

2. Cent huit millions neuf cent six mille six cent six (108.906.606) parts sociales de Catégorie B à un prix total de cent huit mille neuf cent six euros et six cent six eurocents (EUR 108.906,606) entièrement alloué au capital social;

3. Cent huit millions neuf cent six mille six cent six (108.906.606) parts sociales de Catégorie C à un prix total de cent huit mille neuf cent six euros et six cent six eurocents (EUR 108.906,606) entièrement alloué au capital social;

4. Cent huit millions neuf cent six mille six cent six (108.906.606) parts sociales de Catégorie D à un prix total de cent huit mille neuf cent six euros et six cent six eurocents (EUR 108.906,606) entièrement alloué au capital social;

5. Cent huit millions neuf cent six mille six cent six (108.906.606) parts sociales de Catégorie E à un prix total de cent huit mille neuf cent six euros et six cent six eurocents (EUR 108.906,606) entièrement alloué au capital social;

6. Cent huit millions neuf cent six mille six cent six (108.906.606) parts sociales de Catégorie F à un prix total de cent huit mille neuf cent six euros et six cent six eurocents (EUR 108.906,606) entièrement alloué au capital social;

7. Cent huit millions neuf cent six mille six cent six (108.906.606) parts sociales de Catégorie G à un prix total de cent huit mille neuf cent six euros et six cent six eurocents (EUR 108.906,606) entièrement alloué au capital social;

8. Cent huit millions neuf cent six mille six cent six (108.906.606) parts sociales de Catégorie H à un prix total de cent huit mille neuf cent six euros et six cent six eurocents (EUR 108.906,606) entièrement alloué au capital social;

9. Cent huit millions neuf cent six mille six cent six (108.906.606) parts sociales de Catégorie I à un prix total de cent huit mille neuf cent six euros et six cent six eurocents (EUR 108.906,606) entièrement alloué au capital social; et

10. Cent huit millions neuf cent six mille six cent six (108.906.606) parts sociales de Catégorie J à un prix total de cent huit mille neuf cent six euros et six cent six eurocents (EUR 108.906,606) entièrement alloué au capital social.

Toutes les parts sociales souscrites par J.C. Flowers II L.P. sont entièrement libérées par J.C. Flowers II L.P., préqualifiée, par un apport en nature d'une créance d'un montant total d'un million soixante-dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-neuf euros trente et un eurocents (EUR 1.077.989,31).

B. J.C. Flowers II-A L.P.:

J.C. Flowers II-A L.P., préqualifiée, souscrit:

1. Six millions cinq cent quatre-vingt-sept mille cinq cent soixante-huit (6.587.568) parts sociales de Catégorie A à un prix total de six mille cinq cent quatre-vingt-sept euros et cinq cent soixante-huit eurocents (EUR 6.587,568) entièrement alloué au capital social;

2. Sept millions trois cent trente-trois mille quatre cent quarante-trois (7.333.443) parts sociales de Catégorie B à un prix total de sept mille trois cent trente-trois euros et quatre cent quarante-trois eurocents (EUR 7.333,443) entièrement alloué au capital social;

3. Sept millions trois cent trente-trois mille quatre cent quarante-trois (7.333.443) parts sociales de Catégorie C à un prix total de sept mille trois cent trente-trois euros et quatre cent quarante-trois eurocents (EUR 7.333,443) entièrement alloué au capital social;

4. Sept millions trois cent trente-trois mille quatre cent quarante-trois (7.333.443) parts sociales de Catégorie D à un prix total de sept mille trois cent trente-trois euros et quatre cent quarante-trois eurocents (EUR 7.333,443) entièrement alloué au capital social;

5. Sept millions trois cent trente-trois mille quatre cent quarante-trois (7.333.443) parts sociales de Catégorie E à un prix total de sept mille trois cent trente-trois euros et quatre cent quarante-trois eurocents (EUR 7.333,443) entièrement alloué au capital social;

6. Sept millions trois cent trente-trois mille quatre cent quarante-trois (7.333.443) parts sociales de Catégorie F à un prix total de sept mille trois cent trente-trois euros et quatre cent quarante-trois eurocents (EUR 7.333,443) entièrement alloué au capital social;

7. Sept millions trois cent trente-trois mille quatre cent quarante-trois (7.333.443) parts sociales de Catégorie G à un prix total de sept mille trois cent trente-trois euros et quatre cent quarante-trois eurocents (EUR 7.333,443) entièrement alloué au capital social;

8. Sept millions trois cent trente-trois mille quatre cent quarante-trois (7.333.443) parts sociales de Catégorie H à un prix total de sept mille trois cent trente-trois euros et quatre cent quarante-trois eurocents (EUR 7.333,443) entièrement alloué au capital social;

9. Sept millions trois cent trente-trois mille quatre cent quarante-trois (7.333.443) parts sociales de Catégorie I à un prix total de sept mille trois cent trente-trois euros et quatre cent quarante-trois eurocents (EUR 7.333,443) entièrement alloué au capital social; et

10. Sept millions trois cent trente-trois mille quatre cent quarante-trois (7.333.443) parts sociales de Catégorie J à un prix total de sept mille trois cent trente-trois euros et quatre cent quarante-trois eurocents (EUR 7.333,443) entièrement alloué au capital social.

Toutes les parts sociales souscrites par J.C. Flowers II-A L.P. sont entièrement libérées par J.C. Flowers II-A L.P., préqualifiée, par un apport en nature d'une créance d'un montant total de soixante-douze mille cinq cent quatre-vingt-huit euros et cinq cent cinquante-cinq eurocents (72.588,555).

C. J.C. Flowers II-B L.P.:

J.C. Flowers II-B L.P., préqualifiée, souscrit:

1. Cinq millions neuf cent quatre-vingt-deux mille cinq cent soixante-seize (5.982.576) parts sociales de Catégorie A à un prix total de cinq mille neuf cent quatre-vingt-deux euros et cinq cent soixante-seize eurocents (EUR 5.982,576) entièrement alloué au capital social;

2. Six millions six cent cinquante-neuf mille neuf cent cinquante et une (6.659.951) parts sociales de Catégorie B à un prix total de six mille six cent cinquante-neuf euros et neuf cent cinquante et un eurocents (EUR 6.659,951) entièrement alloué au capital social;

3. Six millions six cent cinquante-neuf mille neuf cent cinquante et une (6.659.951) parts sociales de Catégorie C à un prix total de six mille six cent cinquante-neuf euros et neuf cent cinquante et un eurocents (EUR 6.659,951) entièrement alloué au capital social;

4. Six millions six cent cinquante-neuf mille neuf cent cinquante et une (6.659.951) parts sociales de Catégorie D à un prix total de six mille six cent cinquante-neuf euros et neuf cent cinquante et un eurocents (EUR 6.659,951) entièrement alloué au capital social;

5. Six millions six cent cinquante-neuf mille neuf cent cinquante et une (6.659.951) parts sociales de Catégorie E à un prix total de six mille six cent cinquante-neuf euros et neuf cent cinquante et un eurocents (EUR 6.659,951) entièrement alloué au capital social;

6. Six millions six cent cinquante-neuf mille neuf cent cinquante et une (6.659.951) parts sociales de Catégorie F à un prix total de six mille six cent cinquante-neuf euros et neuf cent cinquante et un eurocents (EUR 6.659,951) entièrement alloué au capital social;

7. Six millions six cent cinquante-neuf mille neuf cent cinquante et une (6.659.951) parts sociales de Catégorie G à un prix total de six mille six cent cinquante-neuf euros et neuf cent cinquante et un eurocents (EUR 6.659,951) entièrement alloué au capital social;

8. Six millions six cent cinquante-neuf mille neuf cent cinquante et une (6.659.951) parts sociales de Catégorie H à un prix total de six mille six cent cinquante-neuf euros et neuf cent cinquante et un eurocents (EUR 6.659,951) entièrement alloué au capital social;

9. Six millions six cent cinquante-neuf mille neuf cent cinquante et une (6.659.951) parts sociales de Catégorie I à un prix total de six mille six cent cinquante-neuf euros et neuf cent cinquante et un eurocents (EUR 6.659,951) entièrement alloué au capital social; et

10. Six millions six cent cinquante-neuf mille neuf cent cinquante et une (6.659.951) parts sociales de Catégorie J à un prix total de six mille six cent cinquante-neuf euros et neuf cent cinquante et un eurocents (EUR 6.659,951) entièrement alloué au capital social.

Toutes les parts sociales souscrites par J.C. Flowers II-B L.P. sont entièrement libérées par J.C. Flowers II-B L.P., préqualifiée, par un apport en nature d'une créance d'un montant total de soixante-cinq mille neuf cent vingt-deux euros cent trente-cinq eurocents (EUR 65.922,135).

La preuve que le montant d'un million deux cent seize mille cinq cents euros (EUR 1.216.500) est à la disposition de la Société a été démontrée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 6, paragraphe 1 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à la somme d'un million deux cent vingt-neuf mille euros (EUR 1.229.000) représenté par:

- cent vingt-deux millions neuf cent mille (122.900.000) parts sociales de Catégorie A;
 - cent vingt-deux millions neuf cent mille (122.900.000) parts sociales de Catégorie B;
 - cent vingt-deux millions neuf cent mille (122.900.000) parts sociales de Catégorie C;
 - cent vingt-deux millions neuf cent mille (122.900.000) parts sociales de Catégorie D;
 - cent vingt-deux millions neuf cent mille (122.900.000) parts sociales de Catégorie E;
 - cent vingt-deux millions neuf cent mille (122.900.000) parts sociales de Catégorie F;
 - cent vingt-deux millions neuf cent mille (122.900.000) parts sociales de Catégorie G;
 - cent vingt-deux millions neuf cent mille (122.900.000) parts sociales de Catégorie H;
 - cent vingt-deux millions neuf cent mille (122.900.000) parts sociales de Catégorie I; et
 - cent vingt-deux millions neuf cent mille (122.900.000) parts sociales de Catégorie J,
- toutes d'une valeur nominale d'un millième d'euro (EUR 0,001) chacune."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. WILLEMYNS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juin 2009. LAC / 2009 / 24360. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009113337/368.

(090136418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

Promidée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 62.426.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 25 août 2009

1. Le conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Luc Géron dal en tant qu'administrateur.

2. Le Conseil d'administration coopte, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Xavier Vincent, employé privé, né le 9 novembre 1984 à Messancy, demeurant professionnellement au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur. La prochaine assemblée générale des actionnaires ratifiera cette cooptation.

3. Le Conseil d'Administration transfère le siège social de la société du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009113265/17.

(090135606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Minus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 56.450.

Résolution prise par l'associé unique en date du 24 août 2009

L'Associé unique décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2009.

Pour l'Associé unique

Signature

Référence de publication: 2009113264/14.

(090135552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Rival Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 107.014.

At the Ordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on August 13th, 2009, it has been resolved the following:

1. To re-elect Mr. Hans LARSSON as director of the company until the next shareholders' annual meeting;
2. To re-elect Mr. Peter ENGELBERG and Mr. Gilles WECKER residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as directors of the company until the next shareholders' annual meeting;
3. To re-elect MODERN TREUHAND S.A., situated at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as statutory auditor of the company until the next shareholders' annual meeting;

Fiona FINNEGAN / Mickael GIL.

Lors de l'Assemblée Ordinaire des actionnaires tenue le 13 août 2009, il a été résolu ce qui suit:

1. De réélire M. Hans LARSSON comme administrateur au conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale;
2. De réélire M. Peter ENGELBERG and M. Gilles WECKER demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme administrateurs au conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale;

3. De réélire MODERN TREUHAND S.A., située au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Fiona FINNEGAN / Mickael GIL.

Référence de publication: 2009113439/23.

(090136744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

Molko SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 119.096.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 août 2009

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009113263/14.

(090135549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Marakas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 107.139.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 août 2009

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009113262/14.

(090135527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT (Part II) (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 67.575.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 27 août 2008 tenue extraordinairement le 10 août 2009 a décidé de renouveler le mandat de:

MM. Philippe Marchessaux, Président	1, Boulevard Haussmann, F-75009 Paris
Anthony Finan, Administrateur	1, Boulevard Haussmann, F-75009 Paris
Eric Martin, Administrateur	10A, Boulevard Royal L-2093 Luxembourg
Stéphane Brunet, Administrateur	33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange
Pascal Biville, Administrateur	1, Boulevard Haussmann, F-75009 Paris
Marc Raynaud, Administrateur	1, Boulevard Haussmann, F-75009 Paris
Christian Voile, Administrateur	1, Boulevard Haussmann, F-75009 Paris

jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2009.

L'Assemblée Générale reconduit le mandat de PricewaterhouseCoopers, 400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en sa qualité de Réviseur d'Entreprises de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2009.

Pour extrait conforme

Pour BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT (PART II) LUXEMBOURG S.A.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Stephane BRUNET

Administrateur Délégué / Executive Director

Référence de publication: 2009112694/26.

(090134877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Violettaverwaltungs AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 133.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009112705/11.

(090135679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

International Business Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 122.749.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009112708/11.

(090135707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Business Concept & Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 54, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 67.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009112709/11.

(090135705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Levhold Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 118.226.

Extrait de la résolution circulaire adoptée par tous les membres du conseil de gérance le 1^{er} juillet 2009

Première résolution

Le Conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société du 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

DUNDON Alan et PEIGNEUX Alain, Gérants B de la Société ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009110329/17.

(090132383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.
